



Rapport de Stage

La place de l'information des jeunes dans les politiques locales de jeunesse : dynamiques de réseaux en milieu rural dépourvu de structure d'information des jeunes.

Tuteur de stage : Olivier Préault

Université Rennes 2
UFR Sociologie - M2 MIASE
Baracat-Maisongrande Léo
2020/2021

Table des matières

Remerciements.....	4
1. Liste des acronymes.....	5
2. Introduction et présentation générale.....	6
2.1. Le réseau Information Jeunesse en France.....	6
Histoire et structuration nationale du réseau Information Jeunesse.....	6
Un ensemble de missions et de valeurs communes.....	8
Labellisation et réseau.....	9
Un public diversifié.....	9
2.2. La structure d'accueil du stage.....	10
Les missions du CRIJ Bretagne.....	10
Financements du CRIJ Bretagne.....	12
3. Présentation de la mission de stage.....	14
3.1. Présentation des objectifs de stage.....	14
3.2. Construction de la mission de stage / appropriation de la mission.....	15
3.3. L'expérience du stage.....	17
4. Contexte et notions.....	21
4.1. La spécificité du rural.....	21
4.2. Jeunesses rurales.....	23
4.3. Jeunesse invisible.....	26
5. Méthodologies, mise en œuvre et évolutions.....	31
5.1. Cheminement de la méthodologie.....	31
5.2. Première série d'entretiens : retours d'expériences autour de l'aller-vers.....	31
Recherche des dispositifs d'aller-vers en milieu rural.....	31
Guide d'entretien de la première série et déroulement.....	32
5.3. Seconde série d'entretiens : les acteurs sociaux du pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel.....	33
Les acteurs du territoire concernés.....	33
Construction de la grille de la seconde série d'entretien.....	34
La posture de l'entretien.....	35
5.4. La deuxième série d'entretiens au-delà du recueil de données.....	36
5.5. Le questionnaire lancé auprès des jeunes du territoire.....	37
Construction de la grille du questionnaire.....	37
Passation du questionnaire.....	37
5.6. Une méthodologie mixte.....	38
5.7. Contexte sanitaire.....	39
6. Résultats.....	40
6.1. Une intercommunalité divisée.....	40
6.2. Problématiques rencontrées par les jeunes du territoire.....	41
L'invisibilité sociale.....	41
Jeunesse invisible.....	42
Le manque d'information des jeunes.....	42
Un faible nombre de dispositifs et services à destination des jeunes.....	42
Les difficultés de mobilité des jeunes.....	43
6.3. L'aller-vers comme solution.....	44
6.4. Les acteurs, leurs activités et compétences sur le territoire.....	45
7. Préconisations.....	52
7.1. Préconisations sur les usages et pratiques.....	52
Les champs d'intervention possibles.....	52
Les fonctionnements possibles.....	53

Les aménagements et activités.....	54
Le public concerné.....	55
La mobilité et l'installation.....	56
La temporalité de l'action.....	57
7.2. Préconisations sur l'organisation.....	59
Discussion autour de la pertinence de l'échelle intercommunale.....	59
Un projet à débiter rapidement.....	59
Les partenaires et la mise en réseau.....	61
7.3. Préconisations techniques.....	63
Les véhicules possibles.....	63
La visibilité.....	64
Les contraintes techniques à anticiper.....	65
7.4. Bibliographie.....	66
8. Liste des annexes.....	69

Remerciements

Je remercie toute l'équipe du CRIJ Bretagne pour leur accueil et plus particulièrement Olivier Préault pour ses conseils et son accompagnement tout au long de mon stage.

Je tiens également à remercier tout.e.s celles et ceux qui ont répondu favorablement à mes sollicitations en acceptant de relayer le questionnaire et en me donnant un peu de leur temps pour échanger avec moi.

Je souhaite remercier l'équipe pédagogique du master 2 MIASE pour l'accompagnement des stages, les temps d'échanges et de partage d'expérience que nous avons eu.

Enfin je souhaite remercier ma compagne pour sa relecture attentive de ce document.

1. Liste des acronymes

APEC : Association Pour l'Emploi des Cadres

BIJ : Bureau Information Jeunesse

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CDAS : Centre Départemental d'Action Sociale

CESE : Conseil Économique, Social et Environnemental

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CIDJ : Centre d'Information et de Documentation Jeunesse

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

CJS : Coopératives Jeunesse de Service

CRIJ : Centre Régional d'Information Jeunesse

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

DJEPVA : Direction de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

IJ : Information Jeunesse

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

PAE : Point Accueil Emploi

PAEJ : Point Accueil et Écoute Jeune

PdN : Promeneur du Net

PIJ : Point Information Jeunesse

SIJ : Structure Information Jeunesse

SPEF : Structures de Proximité Emploi Formation

SUIO-IP : Service Universitaire d'Information d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

UNIJ : Union Nationale de l'Information Jeunesse

2. Introduction et présentation générale

2.1. Le réseau Information Jeunesse en France

Le réseau Information jeunesse (IJ) correspond à plus de 1500 structures en France qui visent à accompagner les jeunes vers leur autonomie. Comme son nom l'indique, le réseau information jeunesse produit et diffuse une information généraliste, c'est à dire qui est en mesure de répondre à l'ensemble des demandes des jeunes (orientation professionnelle et scolaire, vie quotidienne, accès aux droits, etc.). Pour accomplir cette mission d'information le réseau IJ accueille les jeunes de manière libre et anonyme, mais peut aussi organiser des ateliers collectifs et des évènements¹.

Histoire et structuration nationale du réseau Information Jeunesse

Les structures d'Information Jeunesse peuvent se diviser en trois types de structures en fonction de leur territoire d'action : les structures locales qui agissent à l'échelle d'une ou plusieurs communes ; les structures régionales qui agissent à l'échelle de chaque région ; et deux structures nationales. Il faut également préciser qu'il n'y a pas de lien hiérarchique entre ces différentes structures mais seulement des différences dans certaines compétences et dans les missions réalisées.

La première structure d'Information Jeunesse est créée en 1969 à la suite de la publication du « Livre blanc sur la jeunesse » (1967) qui révèle les besoins d'autonomie et un manque d'information des jeunes. Volonté politique portée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) est une association basée à Paris. Elle produit de l'information et de la documentation à l'échelle nationale en collaboration avec les autres structures du réseau. Elle assure également une mission de coordination et d'animation de l'ensemble du réseau IJ sur le territoire français. Cette association fut pendant longtemps la seule structure IJ à vocation nationale. En 2008, l'Union Nationale de l'Information Jeunesse (UNIJ) devient la seconde structure IJ à vocation nationale. Elle a pour objectif la représentation du réseau IJ et la valorisation de ses actions notamment à l'échelle politique et dans la sphère publique. L'UNIJ vise aussi à fédérer l'ensemble du réseau IJ ainsi que la promotion et le développement de réflexions à l'échelle nationale portant sur l'Information Jeunesse.

¹ Toutes ces informations sont disponibles sur le site jeune.gouv.fr du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

À l'échelle régionale, le réseau IJ est représenté par les Centres Régionaux d'Information Jeunesse (CRIJ). Chaque région possède un CRIJ implanté sur son territoire, à l'exception de la région parisienne pour qui le CIDJ remplit également les missions d'un CRIJ. Ces structures sont créées entre 1971² et 1977 et sont indépendantes du CIDJ. À l'image de ce dernier, les CRIJ sont tous des structures associatives. Ils assurent une production d'information complémentaire à celle du CIDJ ainsi qu'un accueil à destination des jeunes et des professionnels en lien avec la jeunesse. Les CRIJ assurent également des missions d'animation, de coordination et de professionnalisation des structures locales.

Enfin, les structures IJ à l'échelle locale couvrent généralement une commune ou un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Ces structures se sont développées progressivement dans les années 1980, en parallèle des lois de décentralisation. Il y a à cette période une volonté politique de proposer un maillage de l'IJ plus fin et composé de structures locales d'Information Jeunesse. En 1991, l'adoption d'une première « charte de l'information jeunesse » ainsi que l'augmentation du nombre de structures locales suite à l'opération « 1000 points J » marquent la consolidation et l'homogénéisation du réseau IJ. Il y a aujourd'hui plus de 1500 structures locales d'Information Jeunesse, dont près de 70 en Bretagne. Ces structures locales sont dénommées par trois appellations. Les Structures Information Jeunesse (SIJ) ou Points Information Jeunesse³ (PIJ) constituent l'essentiel des structures locales d'Information Jeunesse. Enfin, les Bureau Information Jeunesse (BIJ) assurent, en plus des missions d'une SIJ, l'animation du réseau IJ à une échelle départementale. Les SIJ, BIJ et PIJ peuvent être de forme associative ou être un service municipal (ou inter-municipal). Une SIJ peut exister indépendamment, c'est à dire être un service communal à part entière ou encore une association entièrement dédiée à l'IJ. Mais il peut également être une partie d'un ensemble plus grand, comme c'est le cas dans un service jeunesse aux compétences étendues ou encore dans les centres sociaux proposant de l'IJ, par exemple. Il y a donc de grandes variabilités dans les missions et les tailles des différentes structures locales, notamment en fonction des projets politiques et associatifs qui favorisent plus ou moins l'Information Jeunesse. Les SIJ assurent, entre autres, l'accueil du public par rendez vous ou lors de permanences. Ils peuvent en plus réaliser une production documentaire et de la veille informative. Ces structures locales peuvent de même proposer plusieurs actions dont l'objectif est l'information des jeunes : itinérance, organisation d'activités et d'événements, organisation de forums, etc. Ces structures locales ont dès lors une très bonne

2 Date de création du CIDJ Marseille, alors pensé comme une délocalisation du CIDJ parisien.

3 Il n'y a pas de différences fonctionnelles entre une SIJ et un PIJ. La différence correspond à un changement d'appellation des structures locales d'information jeunesse depuis 2017. Quelques structures portent encore l'appellation PIJ et le terme reste couramment utilisé à l'oral.

connaissance de leur territoire et des acteurs sociaux qui y sont présents.

Un ensemble de missions et de valeurs communes

Le réseau IJ en France correspond à un ensemble de structures dont l'objectif commun est de produire et d'apporter aux jeunes de l'information sur l'ensemble des domaines les concernant. Le réseau IJ est composé de structures de différentes tailles, aux missions variées et qui agissent à des échelles différentes. Cependant, l'ensemble des structures IJ ont pour point commun un ensemble de normes et valeurs partagées. Ces dernières sont retranscrites à travers deux chartes : la « charte nationale de l'information jeunesse » établie en 2001, et la « charte européenne de l'Information jeunesse » adoptée en 2004 et réactualisée en 2018. Ces deux chartes sont complétées depuis 2009 par la « charte pour l'information en ligne ». Ces chartes énoncent à la fois des principes d'ordre déontologiques et des éléments qui concernent les objectifs généraux à atteindre en faveur de l'information des jeunes.

Ainsi sont mis en avant certaines valeurs qui guident les relations avec les jeunes telles que l'inclusivité, l'accessibilité ou encore le respect de la vie privée. Les chartes explicitent les traductions concrètes de la mise en œuvre de ces valeurs : la gratuité de l'information, la non-discrimination dans l'accès à l'information, la préservation de l'anonymat et de la confidentialité. Les chartes mettent également en avant plusieurs normes qui assurent la qualité de l'information. En premier lieu, l'information doit correspondre aux besoins et aux attentes des jeunes. Ensuite, cette information doit pouvoir être produite et transmise par des professionnels assurant ainsi la qualité de l'information à travers des critères tels que : l'actualisation régulière et la datation des données, l'exhaustivité et l'objectivité des informations, la traçabilité des sources utilisées, l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, etc. Enfin, la charte européenne la plus récente met l'accent sur l'objectif d'« *empowerment* », au sens de donner aux jeunes de la capacité d'agir et de participer. Cet objectif prend deux sens : le fait d'agir sur leur propre vie en favorisant l'autonomie et la participation citoyenne ; le fait d'offrir aux jeunes la possibilité de participer à l'IJ en mettant en place de l'information par les pairs et en permettant la participation des jeunes aux missions de l'information jeunesse. Enfin, un dernier principe présent dans toutes les chartes est celui de l'indépendance de l'IJ et plus particulièrement de l'indépendance de l'information produite. Ce point de vigilance sur l'indépendance est notamment soulevé vis-à-vis des financeurs extérieurs à ce secteur, qu'ils soient publics ou privés.

Labellisation et réseau

L'État joue un rôle essentiel dans la structuration du réseau information jeunesse car il contrôle l'attribution et le renouvellement de la labellisation « Information Jeunesse » de l'ensemble des structures. C'est donc l'État qui établit les normes⁴ à atteindre pour obtenir cette labellisation et s'assure de leur mise en œuvre grâce à la Direction de la Jeunesse de l'Éducation populaire et de la Vie Associative (DJEPVA). Ces normes sont principalement issues des chartes développées précédemment : indépendance, gratuité et qualité de l'information, accueil sans distinctions, professionnalisation des informateurs, etc. Mais l'on retrouve également un objectif d'auto évaluation organisé avec les services de l'État ou encore la nécessité de s'insérer dans les politiques jeunesse spécifiques du territoire d'action de la structure. Cette labellisation est essentielle pour les structures car elle permet d'accéder au financement de la structure notamment par l'État et par les collectivités territoriales. La labellisation joue donc un rôle clé pour l'ensemble des structures françaises d'IJ. Il est important de noter que cette labellisation est à renouveler tous les trois ans, permettant ainsi aux services de l'État d'assurer un contrôle régulier de l'application des normes et valeurs de l'Information Jeunesse par les structures IJ. L'attribution du label permet aussi de pouvoir intégrer le réseau IJ et ainsi de bénéficier de soutien en termes de formation, d'utilisation d'outils et de documentation, de coordination des structures régionales ou départementales, etc. Le fonctionnement en réseau est important pour les structures IJ et il est surtout très valorisé par les professionnels qui le constituent. Ce réseau correspond essentiellement à un objectif d'« entraide », de « travailler ensemble » ou encore de « mener des projets en commun », le tout dans une perspective plutôt horizontale.

Un public diversifié

Une des principales spécificités de l'Information Jeunesse tient au fait qu'elle s'adresse à un public très large. En effet, la seule limite que les structures peuvent se fixer est celle de l'âge. Plusieurs auteurs (O. Galland, 2011 ; G. Mauger, 2015) ont cependant montré que la catégorie « jeune » est changeante à travers le temps, hétéroclite et surtout très difficile à délimiter. Le réseau IJ s'adresse donc à un public aux contours multiples, flous et dont il est difficile de poser des limites avec la seule notion d'âge. Au-delà des débats que peuvent susciter ces éléments de définition de la jeunesse, les valeurs du réseau IJ, au premier rang desquelles l'anonymat et la confidentialité de l'accueil, ne visent pas non plus à établir une

4 Ces normes se retrouvent dans l'arrêté n°2017-574 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse ».

limite stricte d'accès aux services et à l'information des structures. Les structures ont ainsi différentes limites d'âges pour leur public s'étalant de 13 à 30 ans. Ainsi, une étude menée par l'agence PHARE en 2015 montre que si les 15-29 ans représentent 75 % des usagers du réseau IJ, plus de 20 % des personnes accueillies ont plus de trente ans. Ils sont le plus souvent des travailleurs sociaux en lien avec la jeunesse, des enseignants ou des parents. Si les conceptions en lien avec l'information semble plutôt bien définies et encadrées dans le réseau IJ, notamment par la labellisation de l'État, les pratiques en lien avec la jeunesse sont plus diversifiées et moins contraintes. Plutôt que de définir une délimitation stricte de la jeunesse et de l'appliquer dans les pratiques professionnelles, les structures du réseau IJ font avec une définition plus informelle de la jeunesse qui s'adapte surtout en fonction des jeunes présents sur le territoire, des contextes locaux et des principaux partenaires et financeurs des structures.

2.2. La structure d'accueil du stage

Le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Bretagne est une association qui existe depuis 1976. Comme défini précédemment, les CRIJ sont des associations qui ont pour objet l'Information Jeunesse sur l'ensemble du territoire régional. Historiquement le CRIJ Bretagne a eu une implantation spécifique sur le territoire rennais en y assurant tout à la fois les missions d'une structure IJ régionale (animation du réseau IJ breton, accueil et production de documentation, etc.) et d'une structure IJ locale (animations et organisation d'évènements, accueil et production d'information, etc.). Ce fonctionnement mêlait dès lors les financements de l'État et de la région d'un côté ainsi que ceux de la mairie de Rennes et de Rennes Métropole de l'autre. Cependant, face à des difficultés de l'association au cours des années 2017 et 2018 et suite à un mécontentement des financeurs vis-à-vis des actions réalisées par le CRIJ Bretagne, il a été décidé d'une scission de l'association au premier Janvier 2019. L'objectif principal était de mieux distinguer d'un côté l'activité locale qui sera désormais gérée par une nouvelle association (Le 4 bis – Information-Jeunesse – La Place des Possibles), et de l'autre côté l'activité régionale qui reste au sein de l'association CRIJ Bretagne. Si l'association n'est pas nouvelle, elle sort cependant d'une intense période de réflexion sur ses missions et ses objectifs ainsi que d'une réorganisation de son fonctionnement.

Les missions du CRIJ Bretagne

La labellisation IJ du CRIJ lui reconnaît quatre missions principales : la production

d'information et de documentation, l'accueil du public, l'animation du réseau IJ en Bretagne et le soutien aux politiques de jeunesse.

Le CRIJ produit de l'information en complémentarité avec la production de documentation nationale assurée par le CIDJ, qui correspond à l'édition d'« actuel CIDJ ». L'information produite par le CRIJ est soit adaptée aux spécificités du territoire breton, soit développe des thématiques sur lequel le CRIJ Bretagne s'est spécialisé : la mobilité internationale, le soutien aux initiatives et aux projets de jeunes ainsi que le numérique et l'éducation à l'information⁵. Comme précisé dans les chartes de l'IJ, l'information est produite à partir des besoins des jeunes et est pour cela divisée en plusieurs catégories (emploi, logement, santé, engagement, mobilité internationale, etc.). Les supports sont également adaptés aux manières de s'informer des jeunes et des professionnels de jeunesse. Plusieurs supports sont donc édités régulièrement tels que des flyers et dépliants synthétiques, des guides plus complets ou encore en mobilisant les outils de communication numérique. Le CRIJ Bretagne propose ainsi, à destination des professionnels du réseau IJ, un abonnement nommé « Actuel Bretagne » qui réunit toute cette production documentaire. L'association, avec l'ensemble du réseau IJ, participe en outre à la mise en place d'un Observatoire des stratégies d'information des jeunes tous les quatre ans.

Une autre mission du CRIJ Bretagne est l'accueil du public. Après la scission, l'association a fait le choix d'assurer un accueil des jeunes de manière dématérialisée. Cet accueil est essentiellement réalisé par un *tchat* internet et est complété par une présence renforcée sur les réseaux sociaux. Le numérique est un axe de travail important de l'association qui s'est en partie concentrée sur le développement de leur site internet sur lequel est accessible cet accueil dématérialisé, mais également les supports d'information et de service que le CRIJ Bretagne peut proposer. L'association vise par ailleurs le développement d'une expertise sur le numérique et plus généralement sur l'éducation à l'information.

De plus, l'animation du territoire breton regroupe un nombre important de missions. Pour commencer, le CRIJ Bretagne assure une « veille professionnelle », c'est à dire qu'il réalise une veille informative à destination des professionnels sur un nombre important d'évolutions qui pourraient les concerner : appels d'offre, évolution du cadre législatif, mise en avant de travaux et d'études sur le domaine de la jeunesse, etc. Cette veille informative se concrétise par la publication de trois « *Lettres d'information* » mensuelles sur les thématiques suivante : une lettre d'information générale, une avec un complément numérique et une lettre

5 Selon le Projet Associatif 2020/2022 du CRIJ Bretagne

d'information thématique. Ensuite, le CRIJ Bretagne assure l'animation de trois des quatre départements bretons⁶. À cette animation, correspondent plusieurs missions : le soutien aux structures IJ sur le territoire (notamment en accompagnant la réalisation de projets), assurer la mise en place d'offre de formation, favoriser le dialogue, l'entraide et la mutualisation entre les structures du réseau IJ, etc. Le CRIJ Bretagne accompagne aussi les structures en voie de labellisation et souhaite développer l'IJ sur les territoires qui ne sont couverts par aucune structure, principalement en essayant d'amener à la labellisation de nouvelles structures. Enfin l'animation du territoire passe également par la valorisation du réseau IJ à l'échelle bretonne. Le CRIJ Bretagne (re)définit ainsi régulièrement les objectifs et projets d'Information Jeunesse avec les partenaires/financeurs de la l'association : l'État, la région, la CAF Bretagne et les départements. Le CRIJ Bretagne assure pareillement une mission de communication auprès des pouvoirs publics territoriaux afin d'améliorer la visibilité et la compréhension de ce qu'est le réseau IJ. Enfin, il organise des rencontres régionales de l'Information Jeunesse et des rencontres d'élus afin de renforcer la place de l'IJ dans les politiques locales et de favoriser son développement.

Le soutien aux politiques jeunesse est plus transversal dans l'action du CRIJ Bretagne. La valorisation du réseau IJ Breton auprès des pouvoirs publics et le travail mené sur l'organisation de projet communs participe de ce soutien aux politiques jeunes. Mais cela peut aussi passer par des exemple plus concrets. Ainsi, concernant la production de documentation il a été fait le choix d'arrêter la rédaction des fiches métiers au profit d'un accompagnement à l'utilisation de la plateforme Idéo⁷ mise en place par la région Bretagne.

Financements du CRIJ Bretagne

L'essentiel du budget de fonctionnement de l'association dépend de subventions publiques. Dans ces subventions publiques le financement de l'État et de la région Bretagne sont équivalents et représentent la majeure partie des subventions reçues par l'association. L'État et la région Bretagne partagent les mêmes objectifs concernant l'activité du CRIJ Bretagne, notamment ceux décrits précédemment. Ce co-financement s'explique par le fait que la région Bretagne joue le rôle de chef de file des politiques jeunesse tandis que le

6 L'animation du réseau IJ sur le département des Côtes-d'Armor étant délégué à l'Association Départementale d'Information Jeunesse des Côtes-d'Armor (ADIJ 22).

7 Cette plateforme réunit de nombreux acteurs de l'information, de l'orientation, de la formation et de l'insertion dont le réseau IJ, mais également les Missions Locales, Pôle Emploi, les CIO, le SUIO-IP, les Cap emploi, l'APEC, les CIDFF, le réseau SPEF et Transition Pro Bretagne. La plateforme a pour objectif de regrouper l'ensemble des services public d'information et d'aide à l'orientation de la région Bretagne.

Ministère de la Jeunesse et des Sports⁸ assure le contrôle de la labellisation IJ. Il est intéressant de noter qu'en plus des objectifs partagés avec l'État, la région Bretagne souhaite également du CRIJ qu'il développe des actions sur le désenclavement des zones rurales et sur l'égalité de genre. Une autre part des subventions du CRIJ Bretagne provient des départements bretons, reconnaissant ainsi le rôle d'animation du réseau IJ à l'échelle départementale. De plus, la CAF finance le CRIJ Bretagne au titre des différentes compétences qu'il apporte en termes de dématérialisation de l'accueil, d'expertise dans le numérique, de formation des professionnels et acteurs de la jeunesse et d'animation de réseaux. Finalement, une part du budget du CRIJ Bretagne est auto-financé. Il provient de la vente des services créés par l'association, dont font partis l'abonnement à « Actuel Bretagne » et la veille professionnelle.

8 Aujourd'hui regroupé sous l'appellation Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

3. Présentation de la mission de stage

3.1. Présentation des objectifs de stage

Ayant postulé au CRIJ Bretagne par une candidature spontanée, je n'avais au début de l'année pas d'idée précise des missions que je pourrais effectuer lors de mon stage. Lors de ma première rencontre avec mon futur tuteur de stage et le directeur de la structure ceux-ci m'ont proposé plusieurs missions qui pourraient être réalisées par un stagiaire de niveau master pour cette année afin de voir si ces missions correspondaient à mes attentes et à mon projet d'étude. Parmi les missions possibles une m'a particulièrement intéressée. Il s'agissait de réfléchir à des solutions mobiles, ou de mobilité, sur le Nord-Est du département qui est un territoire non-couvert par le réseau IJ et sur lequel les jeunes rencontrent des problématiques spécifiques. Cette idée est notamment inspirée par le dispositif « IJ Truck », qui consiste en un véhicule permettant la mise en itinérance des actions des SIJ sur l'ensemble d'un département, porté par le CRIJ Centre Val-de-Loire.

Cette première idée de mission est contractualisée avec l'État dans le cadre de la demande de subvention de mon stage par le CRIJ Bretagne. Le document permet de cadrer les principales difficultés rencontrées par les jeunes sur l'EPCI du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel. Sont ainsi mis en avant le peu d'initiatives et d'engagement citoyens des jeunes, des problématiques de prévention sur la santé, la sexualité et les consommations à risques, et enfin des difficultés très marquées en termes de mobilité. Ces difficultés ont été mises en avant par deux diagnostics, l'un réalisé par la communauté de commune en 2018, et le second mené par le CRIJ Bretagne en 2020. Cette demande de subvention permet aussi de développer les différents axes de mon stage. Sont ainsi formalisés plusieurs objectifs :

- définir les thématiques nécessitant un soutien pour les professionnels de jeunesse du territoire.
- définir les soutiens possibles des professionnels de l'IJ (SIJ et CRIJ) aux professionnels et structures œuvrant sur ces territoires en « zone blanche » concernant l'accompagnement des parcours des jeunes publics (Truck Info Jeunes, PJBzh, PdN35, Discord, Tchat en ligne, interventions en ateliers, participation à des forums, ...) ?
- quels liens/réseaux peuvent être créés sur ces territoires via ce travail de soutien aux professionnels ?
- comment cela peut-il engendrer l'opportunité d'y implanter l'Information Jeunesse ? Sous

quelle(s) forme(s) (lieu d'accueil, permanence, structure mobile d'information jeunesse, etc.) et avec qui ? (seulement le CRIJ Bretagne, avec des partenaires institutionnels, avec les jeunes eux-mêmes, etc.) ?

- quel rôle / quelle place pour les jeunes du territoire dans ce cadre d'action ?

Ces objectifs sont accompagnés des recommandations de mon tuteur concernant la mise en œuvre de mon travail. Si je dispose d'une grande autonomie sur la façon de répondre à cette série de questions, il faut que je reste dans la préconisation et dans le diagnostic. L'objectif est donc de fournir un maximum d'informations et de données afin de donner au CRIJ Bretagne les éléments suffisant pour mettre en place une solution.

3.2. Construction de la mission de stage / appropriation de la mission

La première phase de mon travail a donc été de m'approprier ces objectifs tels qu'énoncés par O. Préault et formalisés dans la demande de subvention. Pour commencer ce travail, j'ai pu disposer d'un ensemble de documents fournis par le CRIJ Bretagne. En premier lieu, je me suis appuyé sur le précédent travail de diagnostic réalisé par C. Durin au CRIJ Bretagne et je l'ai contacté afin de mieux comprendre l'histoire du travail dans lequel j'allais m'inscrire. J'ai également travaillé sur le diagnostic réalisé par la communauté de communes concernée ainsi qu'un rapport du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) que mon tuteur m'a conseillé de lire afin de saisir les notions importantes et les objets qui seront mobilisés tout au long de ce stage. C'est donc un moment de constat des « difficultés » rencontré par les jeunes sur le territoire, notamment en termes de mobilité. Les documents étudiés mettent en avant un décalage entre les frontières administratives et les frontières socio-géographiques qui correspondent aux mobilités réelles des jeunes. J'ai également pu profiter d'un ensemble de documents variés et de discussions avec d'autres salariés du CRIJ Bretagne pour mieux comprendre les façons de travailler dans l'association et les actions menées.

J'ai rapidement accompagné ce travail de lectures universitaires, notamment sur les spécificités du monde rural. En effet, si les questions de jeunesse m'ont toujours intéressées tout au long de mes études universitaires, je n'avais pas d'expérience personnelle ou professionnelle et peu de connaissances sur le travail social en milieu rural. En parallèle de ces lectures, j'ai également mobilisé des ressources démographiques, notamment celles de l'INSEE, afin de commencer à contextualiser les objectifs de ma mission de stage.

Cette phase a pour moi été essentielle car elle m'a permise de traduire les intentions de mon tuteur et les objectifs tels que contractualisés dans la demande de subvention en des objectifs auxquels je peux répondre avec mes compétences, principalement universitaires. Je me suis rapidement orienté vers la recherche d'un outil de mobilité et des usages nécessaires pour répondre aux problématiques rencontrées par les jeunes. Bien qu'initié par une structure d'Information Jeunesse, la mission concerne également le soutien aux professionnels de la jeunesse de ce territoire quelque soit leur domaine d'intervention. Cela a eu pour principale conséquence sur mon travail qu'il m'a fallu prendre en compte l'ensemble des problématiques des jeunes et pas seulement leurs besoins en termes d'information. J'ai également cherché à interroger le pré-supposé même de la mission de stage, c'est à dire le fait de se diriger sur de l'« aller-vers » comme méthode d'intervention. Cependant, les précédents travaux menés par le CRIJ Bretagne et les premières lectures que j'ai pu faire ont montrées que la notion d'aller-vers semble pertinente du fait des caractéristiques même du milieu rural. Ces premières lectures ont eu une influence majeure sur le travail que j'ai mené car elles ont permis de justifier de la pertinence des logiques d'aller-vers en milieu rural, tout en me permettant de déconstruire les préjugés que je pouvais avoir sur les territoires ruraux. Même si l'aller-vers semble être une approche pertinente, le fait de la questionner m'a permis de prendre un temps de recul et de voir comment elle s'inscrit dans des logiques de dés-institutionnalisation et de mise en dispositif de l'action sociale.

Ce travail d'appropriation des objectifs de stage m'a fait aboutir à un découpage de mes missions en quatre axes de travail : le diagnostic des problématiques des jeunes ; les préconisations liées aux usages et pratiques pour agir sur les problématiques des jeunes ; les préconisations liées à l'outil le plus adapté pour mettre en place ces usages ; et les préconisations sur l'organisation à créer et les acteurs à mobiliser pour permettre la mise en place de solutions.

C'est également pendant ce temps que j'ai cherché à contextualiser l'objectif même de mon stage. En effet, mon travail s'inscrit forcément dans des enjeux politiques plus larges mobilisant le CRIJ Bretagne, mais également l'État, à travers ses services déconcentrés, qui financent mon stage. Le fait d'investir une recherche sur un territoire rural répond effectivement à une mise à l'agenda de la question rurale. Celle-ci a pu être favorisée par le mouvement des gilets jaunes, mais elle est surtout présente depuis le début des années 2000 à la suite des travaux de C. Guilluy qui, bien qu'assez critiqués, ont eu un écho important en France.

3.3. L'expérience du stage

Ce stage a été une expérience professionnelle qui m'a beaucoup apportée car elle a été sensiblement différente de ce que j'avais pu expérimenter auparavant. D'abord, je ne connaissais le domaine de l'Information Jeunesse que depuis l'année précédente. J'avais effectué au premier semestre un travail monographique sur l'association rennaise d'information jeunesse Le 4Bis. Ce premier travail m'a conduit par la suite à la réalisation d'un mémoire de première année de master portant sur l'analyse des relations entre le 4Bis et ses principaux financeurs : Rennes et Rennes Métropole. Ensuite, c'est le premier stage de longue durée que j'effectuais. Si j'avais réalisé deux stages en Licence, ceux-ci étaient plus courts : environ un mois. La posture attendue était également différente puisqu'il s'agissait de stages d'observations dans lesquels je n'avais pas ou peu d'exigences de la part de la structures d'accueil. Je n'y étais d'ailleurs pas rémunéré. Les principales attentes sur mon stage se trouvaient du côté de l'université qui l'évaluait par la réalisation de dossiers portant sur la capacité à rendre visible les processus psychologiques ou sociologiques en œuvre dans la structure d'accueil. De plus, j'ai réalisé ces deux stages dans des Centres Animation Jeunesse gérés par des fédérations d'éducation populaire. Il est important de noter que mes expériences professionnelles se sont également toutes situées dans l'animation socio-culturelle. J'ai travaillé, presque exclusivement sur le temps des vacances scolaires, dans différents accueils collectifs de mineurs (Centres de loisirs, colonies de vacances, Centres Animation Jeunesse) tous gérés par des fédérations d'éducation populaire. Bien que réunis sous l'appellation « jeunesse », le public et les objectifs de mon stage de master sont donc bien différents de ce que j'ai connu auparavant. Les structures d'animation socioculturelle n'accueillent que des jeunes mineurs, là où l'information jeunesse vise à toucher également les jeunes majeurs ainsi que les professionnels travaillant avec eux. Enfin, l'échelle d'action est différente entre une structure à vocation régionale et des structures municipales, avec évidemment des conséquences sur les moyens dont disposent les structures par exemple.

Cependant je n'avais pas anticipé ces différences entre mes expériences antérieures et ce stage de Master 2. De ce fait, il y a eu un décalage important entre mes attentes et ce que j'ai pu vivre pendant mon stage. Ce décalage a résulté en un temps d'adaptation qui a été assez long aux normes et valeurs de l'Information Jeunesse. J'avais au premier abord des difficultés à saisir les objectifs de l'IJ tant ceux-ci semblent larges. Ce qui ne m'a pas aidé est que j'ai confondu pendant un temps information et éducation. Étant habitué à la mise en œuvre de projets éducatifs, je m'attendais à retrouver cette façon de travailler auprès des

jeunes. L'écart était alors double entre mes attentes et mon lieu de stage. Tout d'abord car informer les jeunes n'est pas les éduquer. Le réseau IJ peut avoir des actions qui se rapprochent de pratiques éducatives, notamment lors d'accompagnement de projet où encore lorsqu'un jeune s'implique beaucoup dans les actions d'une structure. Toutefois, le cœur de l'action de ce réseau reste l'information des jeunes en fonction de leurs besoins. Cet écart se renforce avec le changement d'échelle. Habitué à travaillé dans des structures avec en permanence des jeunes dedans, je suis passé dans une structure qui assure beaucoup d'autres missions que cet accueil de jeunes, qui en plus est dématérialisé. Toujours sur cette appréhension des missions du CRIJ Bretagne, j'ai pendant un temps été déstabilisé par la posture politique de l'association. En effet, j'avais eu l'habitude de travailler pour des structures dans lesquelles les valeurs politiques, notamment celles portées à travers l'éducation populaire, sont très fortes et transparaissent dans le travail de tous les jours. Les relations avec les financeurs de ces structures en étaient d'ailleurs parfois très conflictuelles. Au contraire, au CRIJ Bretagne cet aspect politique, parfois contestataire, apparaît beaucoup moins ou tout du moins prend des formes très différentes. L'association est très proche de ses financeurs et n'a pas les mêmes relations avec l'État ou la région Bretagne que des structures locales peuvent avoir avec la collectivité locale qui les finance. La scission, relativement récente, a peut-être jouée un rôle sur cette impression de dépolitisation que j'ai pu avoir du fait d'une gouvernance de l'association qui a avant tout adopté un rôle de sortie de crise et de reconstruction de l'association.

Ce temps d'adaptation a pu être perturbant à ses débuts. Il m'a effectivement fallu plusieurs semaines pour prendre mes repères, notamment sur l'autonomie dont je dispose et sur les responsabilités que je peux et que je dois prendre. Ce temps d'adaptation est également lié à l'avancement de mon questionnement de mémoire. Je souhaitais à l'origine travailler sur les liens entre l'IJ et l'éducation populaire. Cependant, il s'est avéré que les valeurs ou les pratiques inspirées de l'éducation populaire ne sont pas maniées par les professionnels de l'IJ. Le fait d'avoir cherché à trouver de l'éducation populaire dans l'information jeunesse ne m'a pas aidé à dépasser rapidement le décalage entre ce stage et mes expériences précédentes.

Ce décalage a également été la source de questionnements sur la place que j'occupais dans l'équipe du CRIJ Bretagne et sur la façon de réaliser mon stage. C'est en finalité la question des exigences que je m'étais fixé qui permet d'apporter une compréhension à cette situation. En effet je m'étais fixé, implicitement, l'objectif de m'intégrer à l'équipe du CRIJ

Bretagne. Cet objectif s'appuyait sur mes précédentes expériences de stage où j'étais proche de l'équipe permanente et des autres stagiaires et où l'on travaillait dans une ambiance conviviale. J'avais donc projeté que mon stage de Master 2 se déroulerait à l'image de mes précédents stages. Cependant cela n'a pas été le cas. Tout d'abord, le contexte sanitaire a fait que le télétravail est devenu la norme. Si les locaux du CRIJ Bretagne restaient ouverts sur les horaires de travail, le fait d'y aller ou de travailler à domicile relevait du choix de chaque salarié. De plus, les réunions d'équipe auxquelles je participais étaient organisées en ligne. J'ai donc fait le choix de travailler essentiellement à la maison, à la fois car cela me faisait gagner du temps, mais également parce que j'avais le sentiment d'y être plus efficace. Si j'ai été amené à me déplacer plusieurs fois sur le territoire sur lequel je travaillais (dans le nord de l'Ille-et-Vilaine), je ne suis que très peu allé au CRIJ Bretagne. Un deuxième élément a fait que je n'ai pas trouvé cette place que je cherchais dans l'équipe. C'est le fait que contrairement à mes précédentes expériences de stage, le CRIJ Bretagne est une structure plus importante et avec plus de salariés. Il y a ainsi plus de différences dans les missions et dans les compétences de chacun. J'ai donc mis un temps plus important à connaître tous les salariés du CRIJ Bretagne et leurs fonctions dans l'association. Cette méconnaissance a été entretenue par le travail à domicile qui fait que je n'ai presque pas eu de discussions ou d'échanges informels lors de mon stage. Enfin, la posture que j'ai adoptée en tant que stagiaire et étudiant a également influencé cette posture. En travaillant dans mon mémoire sur le réseau IJ en soi, sur les pratiques professionnelles et l'engagement, j'ai également adopté une posture plus distanciée vis-à-vis de ce stage.

La gêne que j'ai ressentie du fait de ne pas avoir eu le sentiment de faire pleinement parti de l'équipe du CRIJ Bretagne vient de cet écart entre les exigences que je m'étais fixées *a priori* et le déroulé du stage. J'ai donc pu ressentir une certaine culpabilité car je ne me suis pas tenu à l'exigence que je m'étais fixée. Toutefois, cette gêne ne m'a pas non plus posé de difficultés particulières et ne m'a pas empêché d'avancer dans mon travail. D'ailleurs, le fait qu'il s'agisse plus d'une déception vis-à-vis des exigences que je m'étais fixées que d'un réel problème à surmonter a fait que je n'ai compris que tardivement dans mon stage d'où venait cette gêne. Si je parle ici explicitement de cette exigence de trouver une place dans l'équipe du CRIJ Bretagne, c'est lié au fait que j'ai pris le temps de rendre visible cet exigence. En effet, celle-ci était à l'origine implicite et est restée informulée pendant la majeure partie de mon stage.

Même si cela peut sembler paradoxal, cette gêne a été renforcée par le fait que j'ai été très bien accueilli par l'équipe du CRIJ Bretagne. Ceux-ci ont pris le temps de venir discuter

avec moi et de s'assurer que tout se passait bien pour moi à chaque fois que l'on pouvait se croiser. L'équipe du CRIJ m'a donc apporté un gage de leur soutien et a pris le temps de m'accueillir dès qu'ils le pouvaient. Cependant de mon côté je n'ai pas eu l'occasion de rendre cet engagement, d'être dans un relation de réciprocité.

Le fait de me sentir redevable est d'ailleurs renforcé par le fait que je n'ai pas rendu au CRIJ Bretagne les résultats de mes préconisations avant la fin de mon stage, puisque nous avons conclu avec mon tuteur que ce rapport de stage servirait de présentation de mes préconisations.

4. Contexte et notions

4.1. La spécificité du rural

Il convient alors de se poser la question de ce que l'intervention sociale, au sens large, peut avoir de différent dans le milieu rural. La thèse de Thibault Lenfant (2018) montre que la question de l'échelle de l'action sociale est essentielle en milieu rural. En effet, la division du territoire français en de nombreuses communes ne permet pas de répondre aux besoins des habitants. Une échelle plus large peut tenter d'apporter une réponse aux difficultés éprouvées notamment grâce à la mobilisation de ressources plus importantes. Néanmoins, l'échelle intercommunale reste très vaste et pose plusieurs limites au développement d'un dispositif social. Tout d'abord, les acteurs sociaux présents sur le territoire sont très nombreux. Ensuite, l'espace géographique couvert par un EPCI peut être très vaste et ne pas correspondre à des bassins de vie partagés par l'ensemble des habitants de ce territoire. On peut donc avoir sur une même communauté de communes une hétérogénéité à la fois des acteurs sociaux avec lesquels il faut travailler, mais aussi des habitants auxquels s'adresse le dispositif.

Cet aspect est l'un des freins au développement car il a entraîné une « *faible fréquentation initiale d'un nouvel équipement* » (Lenfant, 2018). Face à cette difficulté pour « capter » les usagers potentiels l'auteur préconise la démarche de médiation, c'est à dire de pouvoir faire intervenir un tiers, ici un travailleur social, sur le territoire concerné. Son objectif sera de soutenir le développement du dispositif en assurant auprès des utilisateurs potentiels et des acteurs sociaux du territoire une information sur les actions menées, les méthodes qu'elles emploient et leurs buts. Le travailleur social aura également pour objectif d'établir (ou de rétablir) un dialogue entre les habitants et les acteurs sociaux du territoire, voire de se situer dans une position d'interface entre institutions et habitants. Pour ce travailleur social en position de médiation, tout l'enjeu est de maîtriser un nombre important de compétences et d'outils, parfois complexes, pour parvenir à ses objectifs. T. Lenfant note que la présence sur le numérique est également un enjeu important. Face à la complexité de cette tâche, l'auteur plaide pour resserrer les domaines d'intervention sur ce qu'il appelle les « communes nouvelles » qui présentent l'avantage d'être un regroupement plus solide de communes en termes de compétences et de stabilité d'action dans le temps et qui correspond également à des territoires plus restreint et donc dans lesquels l'intervention est facilitée.

Ce travail est assez intéressant car il permet de saisir plusieurs bases importantes au développement social en milieu rural. Si certaines difficultés semblent être partagées dans de nombreuses zones rurales (faible niveau de diplômes et de qualifications, chômage supérieur

aux moyennes nationales, difficultés dans les déplacements ou encore problématiques de santé, notamment psychique), il est essentiel de rappeler l'hétérogénéité des conditions sociales, des niveaux de vie ou encore des aspirations des habitants en milieu ruraux, mais également l'hétérogénéité des acteurs sociaux publics et privés sur ces territoires. Le travail mené sur l'échelle d'intervention montre qu'agir au niveau des EPCI n'est pas systématiquement le plus pertinent. L'étendue de ces regroupements de commune complexifie souvent l'intervention sociale, le risque principale étant de ne pas réussir à toucher les usagers visés.

A. Roche dans *ce que le rural fait au travail social* (2018) souhaite montrer comment les classes populaires rurales sont confrontées à des difficultés spécifiques en milieu rural. Si les habitants ruraux présentent une multitude de figures spécifiques, certains grand traits se retrouvent et se perpétuent à travers des processus de reproduction sociale. L'auteur établit quatre grands types de profil qui cumulent la majorité des difficultés : les travailleurs pauvres et les éclopés de la vie, les agriculteurs en difficulté, les retraités modestes, et les jeunes vulnérables. Ce qui marque cette dernière catégorie est que presque aucun de ces jeunes n'est issu des classes supérieures. Les difficultés sociales de ces jeunes perdurent à travers l'accumulation de plusieurs critères : le faible niveau de diplôme, l'attachement au territoire (notamment pour la recherche d'emploi), le faible niveau de ressources (économiques et symboliques) ou encore les difficultés de mobilités. Ce sont également des jeunes qui accèdent assez tôt au logement et à la vie en couple voire à la parentalité, qui sont des marqueurs positifs d'établissement social.

Ces territoires ruraux sont également marqués par des difficultés communes. Le mal-logement est très courant, beaucoup de jeunes notamment vivent dans des logements qui nécessitent de gros travaux, ou qui sont mal isolés, et engagent donc de grosses dépenses en termes d'entretien ou de dépenses énergétiques. La question de la santé est aussi problématique. L'auteur identifie trois axes principaux : le premier est celui des déserts médicaux, tout du moins de la difficulté matérielle d'accéder à un médecin en campagne et à des soins non-généralistes ; le second est celui du prix des soins notamment pour les soins dentaires et d'ophtalmologie ; le troisième axe est celui du rapport au corps des classes populaires en particulier chez les hommes qui retarde les actes de prévention et de soin. La question du « *mal manger* » concerne également beaucoup d'habitants ruraux car les difficultés en termes de mobilité ou de moyens financiers empêchent l'accès à une nourriture saine et de

qualité (produits frais, consommation de fruits et légumes, quantités suffisantes). Les violences subies sont aussi un facteur de vulnérabilité très fort, principalement chez les femmes. Pour finir, la question de la mobilité est souvent source de difficulté, notamment pour les jeunes vulnérables.

Cependant il ne faut pas prendre toutes ces difficultés séparément. Si elles sont aussi problématiques, c'est qu'elles se renforcent les unes aux autres. A. Roche note ainsi que « *pour les jeunes, ou moins jeunes, qui n'ont pas le permis, les déplacements sont problématiques dans certains cas. Cependant, cette question ne constitue pas le cœur du problème : les difficultés d'une personne ne viennent pas du fait qu'elle n'a pas le permis et qu'elle vit à la campagne. Les difficultés se cumulent : elle est jeune, sans diplôme, sans aide de sa famille, avec des enfants à charge, etc. C'est le cumul de difficultés qui pose problème, et non l'absence du permis en tant que tel.* » (Roche, 2018). Face à ces difficultés partagées par les classes populaires rurales, l'autrice note l'importance du travail social qui est le dernier relais capable d'assurer l'accès aux droits, la représentation de l'État social (et des collectivités territoriales) et une « *veille sociale* ». L'intérêt n'est donc pas de segmenter et de diviser les interventions sociales en tentant d'intervenir sur un seul point de difficulté, mais d'avoir une vue d'ensemble du territoire concerné, de ses difficultés spécifiques et de ses habitants. Le travailleur social se place comme dernier lien entre les habitants ruraux et les administrations de l'État social.

4.2. Jeunesses rurales

Il convient de commencer en rappelant que les jeunes ruraux ne constituent pas un groupe homogène. J. Devaux (2015) montre que si certaines caractéristiques sont partagées, plusieurs facteurs sont bien plus déterminant sur les parcours de vie des jeunes ruraux.

La socialisation genrée a un effet important dès la prime enfance sur les pratiques des jeunes ; en particulier dans l'occupation de l'espace public que les jeunes hommes vont très rapidement s'approprier, là où les jeunes femmes auront tendance à se replier plus souvent sur la sphère domestique. Au-delà de l'éducation familiale, les groupes d'amis tendent à renforcer cette socialisation genrée.

Le rôle de la socialisation familiale est également essentiel. Les différentes stratégies parentales ont un impact très important sur les jeunes et leurs réseaux de sociabilité, notamment entre pairs. Un marqueur important est celui des « *socialisations à la mobilité* »

(Devaux, 2015). Certains jeunes seront ainsi fortement incités à se déplacer, sur des distances de plus en plus importantes avec l'âge puisque cela concerne notamment des mobilités en dehors de la commune de résidence. Cette socialisation à la mobilité est particulièrement mobilisée par les familles d'origine urbaine, mais également par les familles des classes sociales les plus aisées et/ou qui investissent le plus (de temps, d'argent, etc.) dans les activités péri-scolaires. À l'inverse beaucoup de famille, notamment celles qui tiennent à préserver un mode de vie rural, n'incitent pas leurs enfants à se déplacer et à sortir de la commune de résidence. La carrière scolaire, qui est aussi fortement liée aux stratégies éducatives parentales, joue un rôle de différenciation majeure entre les jeunes ruraux. La période du lycée est souvent un tournant dans la sociabilité des jeunes car elle correspond à un moment où leurs potentiels d'appartenance à des groupes évolue fortement, notamment avec le fait de côtoyer d'autres jeunes issus d'autres milieux, ruraux ou urbains, dans des lycées souvent très éloignés du lieu d'habitation (Devaux, 2015).

Cette période lycée voit de nouvelles stratégies des jeunes vis-à-vis de la ruralité dont ils sont issus qui se cristallise souvent sous l'angle de la sédentarité ou de la migration. La valorisation de la sédentarité passe par une projection dans le futur qui reste fortement liée au territoire d'origine et à des stratégies scolaires favorisant les études proches du lieu de domicile et peu coûteuse (économiquement, symboliquement, etc.). À l'inverse, la volonté de migration de l'espace rural est soutenu par une « acculturation douce » marquée par la valorisation de la ville, de la diversité et des cultures juvéniles dominantes et de stratégies scolaires favorisant des études longues, donc éloignées du lieu de résidence. Ces stratégies des jeunes deviennent également visibles dès lors que l'on peut se pencher sur le(s) groupe(s) de pairs qu'ils fréquentent (*ibid.*, 2015).

L'auteur conclut en dégagant trois idéaux-types d'adolescence rurale. Un pôle d'adolescents issus de classe moyennes ou de classes populaires stabilisées qui réussissent à combiner les aptitudes à la vie en milieu rural tout en se tournant vers l'extérieur, c'est à dire les codes de la vie urbaine. Un pôle de jeunes, principalement des hommes, issus des classes populaires ou de familles « fragilisées » qui est essentiellement sédentaire et tourné vers des cercles de socialisation fortement entrecroisés. Enfin, un troisième pôle constitués des jeunes les plus précaires, voire marginalisés, qui subissent leur sédentarité du fait d'un cumul de difficultés importantes (*ibid.*, 2015).

De nombreux auteurs s'accordent aujourd'hui à dire que le milieu rural a une

influence sur la jeunesse. Ainsi C. Vachée, S. Ruel, et C. Dansac (2020) montrent que les jeunes ont des sociabilités plus fortes, auprès des pairs comme de la famille par exemple. Ces sociabilités sont souvent moins nombreuses que celles de jeunes ruraux, mais elles se construisent sur des liens forts ainsi qu'une grande proximité physique et temporelle et se maintiennent longtemps. Cependant, ils notent aussi l'existence de difficultés communes aux jeunes ruraux. Une des difficultés principales est celle de la mobilité, au sens où il est souvent difficile de sortir de la commune de résidence. De manière plus générale, le rapport à l'altérité est plus souvent complexe ce qui peut entraîner des cas de repli sur les sphères domestiques, familiales et amicales.

Le travail d'O. David semble particulièrement intéressant dans le cadre de ma mission de stage puisqu'il s'appuie sur une enquête menée auprès de jeunes de 12 à 24 ans résidant en Ille-et-Vilaine. Moins de 10 % des jeunes breilliens vivent dans des communes rurales, au sens de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques). En s'appuyant sur la typologie proposée par la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) en 2011, il distingue trois types de campagnes : les « *campagnes des villes* », proches de l'agglomération rennaise avec des taux d'accroissement démographique élevés, en particulier des jeunes du fait d'une installation régulière de nouveaux ménages ; « *les campagnes agricoles et industrielles* » sont elles plus éloignées des grands pôles urbains mais conservent un certain dynamisme démographique et ne présente pas un fort vieillissement de leur population ; les « *campagne vieilles à faible densité* » présentent une réelle dévitalisation démographique et sont les territoires sur lesquels se concentrent le moins de jeunes.

L'auteur montre à travers cette étude qu'il y a de fortes inégalités entre les milieux ruraux les plus isolés et les zones urbaines ou les « *campagnes des villes* ». Ces inégalités mettent en jeu l'accès des jeunes à leurs besoins quotidiens, freinent leur accès à l'autonomie et à la participation citoyenne et augmentent le non-recours au droit. Les villes urbaines concentrent la grande majorité des équipements à destination de la jeunesse. Dans la pratique, les jeunes ruraux sont également deux fois moins nombreux que les jeunes urbains à se rendre dans des accueils de loisirs, dans des bibliothèques ou à pratiquer des activités culturelles. Ces faibles fréquentations et les conséquences qu'elles ont sur les besoins des jeunes s'expliquent donc par la distance d'avec l'offre de services. Mais, cette distance ne s'exprime pas qu'en distance géographique. Les modes de vie des jeunes ruraux (construits sur leurs ressources

économiques, sociales et culturelles), l'influence de la famille (style éducatif, configurations familiales, contraintes temporelles, etc.) et le milieu de vie (offre d'activité et de services, mobilité, etc.) offrent une grille de lecture permettant la compréhension de ces différences d'accès aux loisirs et services à destination de la jeunesse. Les représentations sociales de la jeunesse ont été fortement influencées par les catégories établies dans les différentes politiques publiques à destination de la jeunesse. Ces représentations sont plutôt négatives et « *forment des représentations, voire des identités sociales : « jeunes en échec scolaire », « jeunes des quartiers », « jeunes en difficulté », « jeunes difficiles » » (David, 2014). Ces représentations ont pour conséquence un sentiment de complexité chez les élus quand il s'agit d'évoquer les questions liées à la jeunesse et de développer une politique locale qui intègre la jeunesse. Les élus peuvent avoir une image négative de la jeunesse ou *a minima* des difficultés à saisir leurs aspirations, à comprendre leurs besoins. Cela se traduit par la suite par une faiblesse des interventions politiques en faveur de la jeunesse et même de l'intégration de la jeunesse dans les priorités municipales, en particulier dans les communes rurales. Les jeunes y disposent alors de moins de dispositifs d'aide et d'accompagnement et de peu de diversités dans l'offre d'activités et de loisirs.*

4.3. Jeunesse invisible

V. Dubois-Orlandi (2018) partage les constats développés ci-dessus. La campagne est un territoire qui concentre certaines difficultés spécifiques. En premier, l'exode rural concerne aujourd'hui principalement les personnes les plus diplômées et exerçant les emplois les plus rémunérateurs. S'il existe un mouvement de péri-urbanisation ou « ré-urbanisation », celui-ci concerne essentiellement les classes sociales les plus populaires pour lesquelles la vie dans ou à proximité d'une métropole est trop onéreuse. Il existe aussi un phénomène de retour à la campagne d'anciens citadins qui adoptent la campagne à leur mode de vie, principalement dans les zones d'influence de grande métropole, avec la construction de nouveaux centres commerciaux ou de zones résidentielles de plus en plus éloignées des grandes villes.

Toutefois, il existe une grande hétérogénéité des situations rurales. L'autrice distingue plusieurs critères qui ont une influence sur le peuplement : le potentiel touristique, l'éloignement des bassins d'emploi, la présence de voies de transports à proximité (autoroute, trains, etc.) (Dubois-Orlandi, 2018).

Ces territoires ruraux ont plusieurs influences sur les jeunes, l'autrice va surtout développer l'idée d'invisibilisation de ces derniers, mais évoque avant les difficultés

particulières des jeunesses rurales. Ce sont en effet des jeunes qui sont particulièrement attachés à leur territoire. Cet aspect pose plusieurs freins pour l'insertion dans l'emploi car les zones rurales sont peu pourvues en offre de formation (principalement des Certificats d'Aptitudes Professionnelles (CAP) ou des Brevets de Techniciens Supérieurs (BTS)) et les jeunes adaptent leur projet de formations et projet professionnel de manière à ne pas à avoir trop à s'éloigner de leur territoire. De plus, les difficultés d'accès à la mobilité (principalement l'accès au permis et à la voiture) se cumulent rapidement avec des difficultés à trouver un emploi et se former. De surcroît, l'organisation spatiale et sociale de la campagne, avec notamment une importance majeure donnée aux liens familiaux, renforce cet attachement au territoire. L'extérieur (c'est à dire les grandes villes) est vu de manière négative car il existe un décalage entre les codes sociaux des villes et des campagnes. Pour ces jeunes ruraux, leur territoire peut devenir comme un cocon protecteur dont il est difficile de se défaire. À l'image des précédents articles, l'autrice insiste sur le fait qu'en milieu rural les difficultés se cumulent et il est particulièrement difficile pour un jeune de se sortir d'un enchevêtrement de freins à l'insertion. Par exemple, « *la mobilité recouvre aussi les capacités d'un jeune à se mobiliser; à connaître ce qui l'entoure (institutions, tissus associatifs, personnes ressources) et à s'en saisir pour avancer dans son insertion. La mobilité se construit et s'acquiert notamment dans la sphère familiale. Or les jeunes qui présentent le plus de difficultés à la mobilité sont issus de milieux défavorisés, leurs parents n'étaient eux-mêmes pas mobiles, ou se déplaçaient peu* ». (Dubois-Orlandi, 2018).

L'autrice développe également la notion de jeunesse invisible. Cette notion s'appuie sur deux constats principaux. Le premier est celui de la surreprésentation des jeunes « *NEET*⁹ » ou « *ni-ni* », dans les milieux ruraux. Cette notion développée depuis une vingtaine d'année désigne des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en étude ou en formation, d'où le terme de « *ni-ni* ». Cette surreprésentation s'explique par l'importance du décrochage scolaire et par les difficultés à trouver un emploi, principalement pour les raisons évoquées précédemment en milieu rural. Si la question semble aujourd'hui être mise à l'agenda politique, les jeunes « *ni-ni* » restent bien souvent en dehors des radars des institutions publiques et du travail social. Cette invisibilisation est renforcée par le fait que les faibles densités d'habitation « *a pour conséquence l'éparpillement de la « misère » et les difficultés de repérage de celle-ci.* » (*ibid.*, 2018). Cette aspect est également mis en avant dans les travaux d'A. Pagès (2018). Cet auteur montre que plus les communes sont petites, moins l'action publique est à destination des jeunes et plus elle tend à se resserrer sur la petite

9 NEET : Not in Education, Employment or Training

enfance et sur la vieillesse.

Le deuxième constat est celui d'une invisibilisation sociale des jeunes ruraux. Cette invisibilisation sociale se construit sur une dépréciation qualitative et des représentations négatives des caractéristiques rurales qui entraînent une auto-dépréciation des habitants de ces milieux. L'idée même que la campagne concentre des gens moins diplômés, peu d'emplois et plus de pauvreté que les autres territoires de France renforce ces mêmes caractéristiques. Ces préjugés fonctionnent comme une prophétie auto-réalisatrice puisqu'ils font que les jeunes qui ont le plus d'opportunités (origine sociale favorisée, etc.) ne vont pas rester à la campagne. Inversement, ceux qui y resteront ont un risque accru de s'enfermer dans une rupture des cercles sociaux et auront encore plus de difficultés à sortir de leurs problématiques (emploi, pauvreté, mal-logement, santé, etc.) principalement du fait d'une auto-stigmatisation.

Cette double invisibilisation des jeunes ruraux entraîne beaucoup de non-recours aux droits pour deux types de raisons : pour des raisons individuelles notamment liées à l'auto-dépréciation ; ou pour des raisons structurelles dont en premier lieu la méconnaissance du système administratif et un manque d'information (difficulté à trouver de l'information et à se l'approprier) ainsi que les difficultés d'accès aux structures sociales et administratives du fait d'un éloignement géographique, mais également d'un éloignement social lié à une méconnaissance des traits sociaux de ces jeunes ruraux par les agents d'accueil. Face à ces problématiques, V. Dubois-Orlandi (2018) suggère le développement de l'aller-vers, notamment en s'appuyant sur les compétences des éducateurs de rue. Elle note également qu'il est essentiel de ne pas calquer les méthodes qui fonctionnent en ville, au risque une fois de plus de renforcer l'invisibilisation sociale des jeunes. L'objectif étant de construire une politique à destination des jeunes ruraux qui s'appuie sur leurs réalités et de sortir de la simple reproduction de ce qui se fait dans les espaces urbains. Enfin elle note l'importance de la temporalité, qui est plus longue en campagne qu'en ville du fait de l'éparpillement géographique des jeunes, de l'importance accrue des saisonnalités ou encore de la difficulté à assurer une régularité dans les rencontres (Dubois-Orlandi, 2018). A. Pagès (2018) préconise lui aussi de renforcer l'intervention des travailleurs sociaux dans les milieux ruraux. À la fois dans l'objectif de bloquer le cercle vicieux de l'invisibilisation sociale mais également afin de pouvoir avoir des professionnels chargés d'un rôle de médiation entre les jeunes et les institutions.

L'étude menée par C. Vachée, S. Ruel, S et C. Dansac (2020) reprend beaucoup des

constats réalisés par V. Dubois-Orlandi (2018). Les auteurs développent le rôle de la famille et de la participation sociale sur cette invisibilité géographique et sociale des jeunes.

Tout d'abord, ils montrent que les jeunes ruraux sont plus proches de leur famille, entretiennent avec eux des liens plus forts et plus longtemps que la moyenne. Ceci a pour effet que les socialisations primaires ont beaucoup d'importance pour ces jeunes. L'implication citoyenne des jeunes est fortement corrélée à l'implication des parents ou des membres proches de la famille. En effet, le fait de pouvoir parler politique à la maison ou d'avoir des repères sur ce qu'est le bénévolat avant d'en faire facilite l'engagement de ces jeunes. Les auteurs montrent ensuite que l'implication citoyenne au sens large, c'est à dire le fait de participer à la vie de la *cité*, prend une dimension particulière en zone rurale (Vachée, Ruel, Dansac, 2020).

Si la participation citoyenne peut effectivement accorder de la visibilité aux jeunes, l'effet inverse existe également et a une influence très forte sur la participation sociale des jeunes ruraux. Le fait que leurs capacités à participer à la vie sociale ne soient pas reconnues, notamment par les gouvernances locales, entraîne une invisibilité sociale telle que définies par V. Dubois-Orlandi (2018). Le déni de reconnaissance qu'ils subissent fait que même s'ils arrivent à s'investir dans une participation citoyenne (bénévolat, mandat représentatif, etc.), les jeunes ruraux n'en tireront que très peu de bénéfices symboliques. Un deuxième frein important à cette participation est l'absence de lieu propice à une participation de tout à la *cité* : équipements à destination de la jeunesse, éloignement des logements, absence des structures citadines les plus valorisées (cinémas, centres commerciaux, pôles culturels) et l'absence de transports en commun. En outre, les difficultés de mobilité des jeunes couplées à l'éloignement des structures pouvant favoriser l'inclusion citoyenne (MJC, centres sociaux, accueil collectifs de mineurs, conseils de classe, etc.) constitue un autre frein à leur participation citoyenne. Les auteurs de l'article le résumant ainsi : « *pour les jeunes ruraux, le manque subi de reconnaissance sociale se couple à une absence subie de visibilité. Ce phénomène est renforcé par l'absence de politiques dédiées à la jeunesse dans les territoires ruraux mais aussi par la faible densité de cadres, de sphères d'inclusion et de participation à la société propices à l'investissement de la Cité* » (*ibid.*, 2020)

Afin de dépasser cette invisibilité sociale, les auteurs préconisent d'agir sur plusieurs des freins mis en avant. Premièrement, il semble essentiel de faciliter l'accès aux représentations de ce qu'est la participation citoyenne. En dehors des jeunes socialisés à cette participation citoyenne, beaucoup n'ont pas d'informations et de connaissances sur les

diverses possibilités de participer à la cité. Après cette information, les auteurs préconisent également de créer des lieux d'inclusion citoyenne et permettant la participation au plus près des jeunes ruraux. Cette création doit être soutenue par l'intervention de travailleurs sociaux et par le développement de la vie associative locale. Cette proximité semble essentielle pour les auteurs car elle permet d'agir sur tous les jeunes y compris ceux les plus repliés sur leur propre sphère domestique et donc les plus éloignés de toute participation citoyenne.

5. Méthodologies, mise en œuvre et évolutions

5.1. Cheminement de la méthodologie

Au cours de ce stage, j'ai mis en œuvre trois principales méthodes de recueil de données : une série d'entretiens pour recueillir l'expérience de professionnels ayant en mis en place des outils itinérants ; une deuxième série d'entretien avec l'ensemble des acteurs sociaux (au sens large du terme) du pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel ; et enfin un questionnaire à destination des jeunes habitants de ce territoire. Ce travail visait à me donner des éléments d'analyse dans les principaux axes de travail sur ce projet d'aller-vers : le diagnostic du territoire, les usages et actions répondant à ce diagnostic et les moyens nécessaires pour développer ces usages et actions.

5.2. Première série d'entretiens : retours d'expériences autour de l'aller-vers

Une des premières missions que je me suis fixé a été de voir quelles autres expérimentation ont pu être menées dans l'aller-vers en milieu rural. L'objectif est de pouvoir voir quels sont les outils utilisés dans ces démarches, quels sont les objectifs recherchés par les autres structures et comprendre comment les dispositifs qu'ils ont pu mettre en place permettent de répondre aux problématiques rencontrées. Cette recherche me semble d'autant plus essentielle que l'objectif de mon stage a été inspiré par le dispositif « IJ'truck » mis en place par le CRIJ Centre-Val de Loire.

Recherche des dispositifs d'aller-vers en milieu rural

Il a fallu en premier poser les limites de cette recherche d'outils itinérants avec les critères dont je disposais alors. J'ai fait le choix de me limiter aux dispositifs portés par des structures IJ ou dans lesquels des informateurs jeunesse étaient impliqués. J'ai également priorisé mes recherches sur les dispositifs d'aller-vers en milieu ruraux. De fait, c'est essentiellement dans ces milieux ruraux et en particulier dans les régions montagneuses que j'ai pu trouver des dispositifs similaires. Dans un second temps, j'ai ouvert ces recherches à l'ensemble des dispositifs d'aller-vers dans les zones rurales ou péri-urbaines d'Ille-et-Vilaine.

Cette phase de recherche a été assez longue. Il s'agissait essentiellement de trouver via Internet l'existence de ces dispositifs, notamment en utilisant plusieurs mots-clés tels que « itinérance », « mobile », « tour des communes », etc. et par la suite de les solliciter par mail ou par téléphone pour pouvoir échanger sur leur expérience. J'ai également pu contacter le CRIJ Centre Val-de-Loire et quelques SIJ itinérants que mon tuteur avait repérés au préalable.

Guide d'entretien de la première série et déroulement

Les échanges que j'ai eu avec les différents responsables et/ou animateurs de ces projets ont été guidés par une grille d'entretien. L'entretien est semi-directif afin de pouvoir guider la discussion sur les thématiques qui m'intéressent tout en laissant les personnes interrogées s'exprimer. Dans l'ensemble des entretiens les échanges ont été plutôt conviviaux. Du fait de l'éloignement puis des contraintes sanitaires, les échanges ont tous été réalisés en visioconférence ou par téléphone.

Les différents points de la grille d'entretien visaient à avoir des informations sur le contexte de la structure et sur les missions qu'elle assure : sur l'outil mobile développé, sur les problématiques auxquelles il répond, sur les difficultés rencontrées et les éventuelles évolutions (Cf. Annexe 1). Au final, les entretiens ont beaucoup porté sur les aspects techniques de la mise en place de véhicules itinérants et sur les contraintes que ceux-ci imposent sur le travail des professionnels.

Si j'ai pu identifier un vingtaine d'outils itinérants en milieu rural, seul une dizaine de structures ont pu répondre à mes sollicitations. Cela pose un biais important dans mes recherches, je n'ai eu que des retours d'expérimentation qui ont bien fonctionné, selon l'appréciation des structures qui les portent. Je n'ai donc pas eu de retour d'expérimentation qui n'ont pas abouties ou encore pour lesquelles il n'y a pas eu de communication sur Internet. J'ai eu davantage de réponses à mes sollicitations auprès des dispositifs d'aller-vers repérés en Ille-et-Vilaine, principalement parce que ces dispositifs étaient récents, voire encore à l'état de projet.

Malgré la diversité des structures avec lesquelles j'ai pu échanger, les réponses obtenues lors des entretiens sont assez similaires, notamment sur l'aspect technique de l'outil, des principales contraintes à faire de l'aller-vers ou encore sur les objectifs initiaux qui ont aboutis à ce dispositif.

5.3. Seconde série d'entretiens : les acteurs sociaux du pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel

L'objectif de ces entretiens était double. Il s'agissait en premier de récolter des informations sur les jeunes du territoire, de dégager les différentes problématiques qui sont rencontrées par les jeunes et par les professionnels, et de comprendre ce qui peut freiner la réponse à ces problématiques. Ensuite, le second objectif était de faire connaître le CRIJ Bretagne et le réseau IJ auprès des personnes interrogées. Cette intercommunalité est une « zone blanche » pour le réseau IJ. Certains acteurs sociaux n'avaient pas ou très peu connaissance des objectifs et de l'intérêt de l'Information Jeunesse. Se faire connaître et présenter le réseau est donc un préalable indispensable.

Les acteurs du territoire concernés

Au vu des objectifs de ces entretiens, j'ai essayé de rencontrer tous les potentiels acteurs sociaux du domaine de la jeunesse sur ce territoire. J'ai contacté dans un premier temps les structures que m'a conseillées mon tuteur de stage et celles qui étaient fléchées comme ressources dans le précédent diagnostic du CRIJ Bretagne telles que l'association Compagnie Artefakt, la Direction départementale, les espaces jeunes ou le réseau des PAEJ (Point Accueil Écoute Jeune). J'ai également cherché à contacter la Communauté de Communes et les acteurs reconnus de ce territoire : les deux PAE (Point Accueil Emploi), la CAF d'Ille-et-Villaine, le CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale) de Dol-de-Bretagne et la Mission locale du pays de Saint-Malo (qui englobe le territoire évoqué). À la suite de ces premières rencontres, j'ai pris des contacts à la fin de mes entretiens. Cela m'a permis d'obtenir des entretiens avec le dispositif PASS'mobilité ou avec plusieurs associations telles que Des idées plein la terre, La Passerelle, le Secours Populaire et le Secours Catholique. Cette démarche de demander des contacts m'a permis de ne pas passer à côté de certains acteurs sociaux, tout en me donnant à voir les connaissances et le réseau partenarial des personnes interrogées. J'ai également continué à chercher de potentiels acteurs avec lesquels je pourrais échanger à l'image de l'espace culturel l'Odyssée, la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) de Dol-de-Bretagne ou encore l'Agence départementale et la mairie de Dol-de-Bretagne¹⁰.

10 La mairie de Pleine-Fougères n'ayant pas répondu à ma sollicitation.

Construction de la grille de la seconde série d'entretien

Cette grille d'entretien visait à répondre aux objectifs définis précédemment. J'ai donc commencé tous mes entretiens en me présentant, en présentant le réseau IJ et le CRIJ Bretagne, et en expliquant ma démarche. Cette première partie est assez importante car c'est à ce moment que mes interlocuteurs vont se construire leurs représentations et adopter un certain positionnement, vis-à-vis de moi comme du CRIJ Bretagne et du projet d'aller-vers. Après ces présentations, je demandais à mon interlocuteur de se présenter et de présenter la structure qu'il représente. J'ai trois relances spécifiques qui sont portées sur ce qu'ils font au quotidien, les actions que la structure porte et enfin sur l'articulation de leur travail avec la politique jeunesse de la Communauté de Communes.

La deuxième partie de la grille concentre les questions sur les jeunes. Étant donné que la faible fréquentation des services et dispositifs des jeunes était mise en avant, j'introduisais cette série de questions en demandant quels sont les jeunes qui fréquentent la structure. Cette première question me permet de m'adapter dans les demandes suivantes qui cherchent à voir si des problématiques spécifiques à la jeunesse sont identifiées sur ce territoire. J'ai également ajouté des questions sur les lieux que fréquentent les jeunes et sur leur mobilité.

Finalement, la dernière partie de la grille visait à faire se projeter les personnes que j'interrogeais dans le projet d'aller-vers. Les questions portaient sur la mesure d'une éventuelle participation à ce projet ainsi que sur les usages et pratiques d'aller-vers qui pourraient être intéressantes à développer.

Cette première version de la grille d'entretien présente l'avantage de pouvoir prendre le temps pour bien présenter le réseau IJ et l'objet de mes demandes d'entretien. De manière générale, la démarche a bien été accueillie et j'ai pu expliquer l'intérêt du réseau IJ à ceux qui ne le connaissaient pas. Cependant, la deuxième partie de l'entretien ne me permettait pas d'aborder tous les retours que les professionnels rencontrés pouvaient me faire. Pour finir, la dernière partie de la grille d'entretien était mal construite. Elle demandait trop de projection sur un projet aux contours flous. De plus, ces demandes de projection dans le futur étaient mal amenées (Cf. Annexe 2).

J'ai donc fait évoluer cette grille après les premiers entretiens afin qu'elle me permette de mieux suivre les objectifs que je m'étais fixés. Ce travail sur la grille d'entretien est venu en parallèle de l'évolution de mes objectifs de stage. Je me suis en effet concentré plus sur le diagnostic des besoins des professionnels, sur leurs retours à propos des jeunes du territoire et

sur les préconisations d'organisation de l'aller-vers et des usages potentiels à développer.

En m'appuyant sur l'expérience de mes premiers entretiens, j'ai choisi de continuer à introduire la discussion en me présentant, en expliquant l'intérêt de l'IJ et de ma mission de stage. J'ai également conservé les questions permettant à la personne interrogée de se présenter. En revanche, j'ai approfondi la partie concernant les jeunes du territoire. En continuant d'aborder cette partie par la question de la fréquentation des jeunes, j'ai approfondi les questions sur les besoins et attentes ressentis par les professionnels. J'ai également posé des questions sur la notion de jeunes « invisibles » et plus largement sur les jeunes les plus éloignés des institutions. Sur la troisième partie, j'ai mieux amené la projection dans le fait de développer l'aller-vers. Cela s'est fait d'abord en posant des questions sur les points forts et les limites de la structure, les habitudes de travail puis sur l'utilité perçue de travailler avec d'autres partenaires, puis éventuellement de travailler avec le réseau IJ. J'ai présenté, après cela, mes questions nécessitant de se projeter en partant de l'hypothèse d'un véhicule itinérant et en présentant plusieurs scénarii possibles d'utilisation de cet outil. Enfin, j'ai toujours fini mes entretiens en demandant des contacts d'autres acteurs du territoire susceptibles d'être intéressés par cette démarche (Cf. Annexe 3).

La posture de l'entretien

Trouver la bonne posture pendant mes entretiens n'a pas toujours été une chose facile. Pour les entretiens avec les informateurs jeunesse et/ou professionnels en itinérance, la posture a été plus simple à trouver car il s'agissait d'un échange entre professionnels situés sur un niveau hiérarchique proche et qui n'engage pas l'interlocuteur. Il est intéressant de noter que pendant les entretiens avec les informateurs jeunesse, certains d'entre eux se plaçaient dès fois dans une position d'informateur jeunesse face à un jeune, plutôt que face à un « collègue », notamment en fin d'entretien quand la discussion pouvait dévier des questions sur l'aller-vers et de poursuivre sur un ton plus convivial.

En revanche, le positionnement que je devais adopter face aux acteurs du territoire que j'ai pu interroger n'a pas toujours été simple à définir. La grande diversité des personnes que j'ai pu interroger et des structures auxquelles elles appartenaient fait que je n'ai pas toujours pu anticiper la posture à adopter pendant l'entretien. En effet, celle-ci n'était pas la même face à des élus, à d'autres travailleurs sociaux travaillant dans des services publics ou encore face à des professionnels travaillant en association. Ma posture a aussi été influencée en fonction des expériences antérieures de la personne interrogée ou encore de son âge. Il m'a donc fallu

m'adapter au fur et à mesure des entretiens, notamment sur le fait de vouvoyer ou de tutoyer mes interlocuteurs ou également sur le degré de convivialité à entretenir pendant l'échange. Par la suite, un deuxième élément à prendre en compte était la connaissance du réseau IJ. Il était important, en particulier pour ceux et celles qui connaissent mal l'IJ de prendre un temps en début d'entretien pour développer les missions du réseau et du CRIJ Bretagne. Réciproquement, il était important pour moi de donner du temps aux acteurs pour qu'ils se présentent, développent leurs missions et leur approche du travail social. Cette interconnaissance est essentielle pour construire l'inter-relation entre professionnels. Effectivement, le travail de F. Loser et J. Libois (2017) montre l'importance d'une connaissance mutuelle des partenaires dans le travail social. Le « faire ensemble » se construit nécessairement sur la construction d'un système de normes et de valeurs partagées d'où découle une organisation et des pratiques professionnelles communes. Cette construction d'un système de fonctionnement commun nécessite au préalable une inter-connaissance des cultures professionnelles amenées à se rencontrer.

5.4. La deuxième série d'entretiens au-delà du recueil de données

En plus des questions posées et des informations que je récupérais, ces entretiens avec différents acteurs étaient bien souvent le moment du premier contact entre eux et le réseau IJ, via le CRIJ Bretagne. Il est donc important de bien présenter les missions de l'association et du réseau, ses méthodes de travail et l'objectif de ce projet d'aller-vers. De plus, la restitution de mon rapport de stage ou tout du moins d'une partie de ce rapport de stage, à l'ensemble des personnes avec lesquelles j'ai pu échanger est le premier jalon de la relation qui est amenée à se construire entre elles et le CRIJ Bretagne, si le projet d'aller-vers se réalise. Cela permettra également d'établir une certaine confiance vis-à-vis du CRIJ Bretagne en montrant le respect de mon engagement pris pendant l'entretien et de donner un retour sur le travail réalisé. Cette restitution sera également importante car elle fait preuve de la transparence de la démarche. Cette restitution d'au moins une partie du rapport de stage devra permettre à la fois l'accès des acteurs sociaux du territoire aux résultats du diagnostic auquel ils ont participé, mais également permettre de pouvoir partager collectivement la base d'information dont disposera le CRIJ Bretagne pour développer ce projet d'aller-vers.

5.5. Le questionnaire lancé auprès des jeunes du territoire

Construction de la grille du questionnaire

J'ai également lancé la production et la diffusion d'un questionnaire à destination des jeunes du territoire. Le choix du questionnaire s'est fait afin de pouvoir toucher un nombre plus important de jeunes, par rapport à un nombre plus restreint d'entretiens. La taille du questionnaire a été réduite à un minimum de questions afin de faciliter sa passation. Il ne comptait qu'une dizaine d'items. J'ai également fait le choix de le formuler, à chaque fois que cela était possible, sous la forme de questions à choix multiples (QCM) afin qu'il soit rapide à remplir tout en laissant la possibilité de rédiger une réponse autre que celles proposées, si besoin.

L'objectif était de saisir quels pourraient être les freins à la fréquentation d'un dispositif d'aller-vers ou au contraire les éléments qui pourraient favoriser cette fréquentation, notamment sur les actions réalisées. Ce questionnaire visait également à apporter des éléments de réponse sur les temporalités des jeunes et sur leurs disponibilités.

Le questionnaire débutait par des questions sur le profil des répondants : l'âge, le genre, la commune de résidence et le statut (collégien, lycéen, étudiant, en emploi ou autre). Ces quatre critères permettaient d'avoir un minimum d'informations sur les répondants pour pouvoir contextualiser leurs réponses. J'ai également ajouté une question sur la fréquentation des structures à destination de la jeunesse (PIJ et BIJ, espaces jeunes, Missions locales, PASS'mobilité, etc.). Cette question permettait à la fois d'avoir un élément supplémentaire d'information sur le profil des répondants et permet également de disposer d'un item permettant d'évaluer la demande des répondants à être en contact avec des professionnels œuvrant auprès de jeunes (Cf. Annexe 4).

Passation du questionnaire

L'objectif de ce questionnaire était d'avoir deux méthodes de passation. La première est de demander aux personnes que j'ai pu rencontrer précédemment de diffuser ce questionnaire. Je me suis pour cela appuyé sur les structures qui parviennent à toucher le public visé, c'est à dire les espaces jeunes et les associations comme PASS'Mobilité, La Passerelle ou encore Des Idées Plein la Terre. J'ai également contacté les clubs sportifs : le Cercle Olympique de Pleine Fougères et le Football Club de la Baie du Mont-Saint-Michel. Je souhaitais également pouvoir aller à la rencontre des jeunes et discuter avec eux en passant ce questionnaire, notamment près des établissements scolaires ou éventuellement près des lieux de

regroupement des jeunes. Néanmoins, je n'ai pas pu me rendre sur le territoire du fait des limites temporelles de mon stage et du fait des contraintes imposées par le contexte sanitaire.

La majorité des répondants de ce questionnaire correspond donc aux jeunes fréquentant les structures qui ont relayées ce questionnaire. De plus, la passation n'a pu durer que quelques semaines et en conséquence le nombre de répondants est beaucoup moins important que ce que j'espérais. Avec une trentaine de réponses, il me sera difficile de pouvoir avoir des données significatives issues de ce questionnaire. En outre, les réponses sont loin d'être représentatives des jeunes du territoire.

5.6. Une méthodologie mixte

L'objectif initial était de mêler une approche qualitative avec une approche quantitative. La volonté étant à chaque fois de recueillir des données cohérentes avec les personnes concernées pour appuyer le diagnostic que je réalisais sur ce territoire. Une méthodologie mixte a permis d'avoir des aspects différents et complémentaires dans la mise en œuvre de mon stage et dans les données recueillies, notamment celles sur les jeunes du territoire.

Le choix de la réalisation d'entretiens plus qualitatifs avec les professionnels et acteurs du territoire répond à un objectif de pouvoir créer un premier lien entre eux et le CRIJ Bretagne. Le fait de pouvoir échanger permet également d'avoir des données plus fines et plus nuancées. En effet, les entretiens étant assez libres, ils permettent de saisir le contexte depuis lequel la personne interrogée s'exprime, de lui laisser plus de temps de parole et surtout de ne pas contraindre cette parole. Ce dernier objectif reste cependant limité par la posture que j'adopte étant donné que je ne suis pas un acteur neutre notamment du fait que je représente le CRIJ Bretagne et met en valeur le réseau IJ lors de nos discussions. L'utilisation d'entretiens m'a également permis de pouvoir faire évoluer ma méthodologie en fonction de l'évolution des objectifs du stage. La réalisation d'entretiens a également été possible car le territoire a été circonscrit au Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel et le nombre d'acteurs en est donc limité.

L'aspect quantitatif, représenté par le questionnaire à destination des jeunes, visait à obtenir un nombre plus important de données et à faciliter leur traitement. L'idée était également que le fait de pouvoir avoir une auto-passation sur internet, en complément d'une passation en présentiel, aurait pu permettre d'avoir plus de latitude face aux contraintes de

temps et de distance avec le terrain. Toutefois, avec les contraintes sanitaires, cela n'a pas été le cas et le questionnaire n'a pas pu être mené entièrement, notamment du fait que je n'ai pas assez anticipé les difficultés de passation du questionnaire et le temps que cela pouvait prendre.

5.7. Contexte sanitaire

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a impacté mon travail. Tout d'abord, elle a fait que mon stage s'est essentiellement déroulé en télétravail, avec très peu de présence dans les locaux du CRIJ Bretagne. Ceci a eu pour conséquence les questionnements développés précédemment dans la partie expérience du stage.

Le contexte sanitaire a aussi entraîné les difficultés à passer le questionnaire développé ci-dessus. Les évolutions fréquentes des restrictions sanitaires m'ont également forcé à adapter les méthodes de recueil de données employées, notamment pour le questionnaire. Ces difficultés ont fait que le nombre de réponses au questionnaire a été beaucoup moins important que ce je visais, un trentaine seulement de répondants contre une centaine espérée. Aussi, les répondants sont peu diversifiés puisqu'ils correspondent surtout aux jeunes fréquentant les structures avec lesquelles j'ai pu échanger. Mais surtout, le principal impact est que je me suis moins rendu sur le territoire. Pour les entretiens avec les acteurs du territoire, près de la moitié ont été réalisés par téléphone ou par visioconférence ce qui a pu avoir un effet sur la qualité des échanges qui ont eu lieu. De plus, je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer directement des jeunes et l'essentiel des données dont je dispose correspond alors au retour d'expérience des professionnels à leur sujet.

6. Résultats

6.1. Une intercommunalité divisée

L'étude de ces premières données montre que le territoire du pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel peut se diviser en deux parties.

Tout d'abord, administrativement, l'EPCI est issu de la fusion en 2017 de deux anciennes communautés de communes. La première était centrée sur Dol-de-Bretagne et comptait huit communes. La deuxième communauté était centrée sur la commune de Pleine-Fougères et se composait de onze communes. La fusion a été imposée suite à la promulgation de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui impose que les intercommunalités comptent un minimum de 15 000 habitants. Cette fusion forcée a entraîné des difficultés politiques et fait qu'il y a encore aujourd'hui une forte prégnance de l'ancien fonctionnement administratif et des difficultés à travailler entre les différentes mairies de l'intercommunalité.

Les deux anciens territoires recouvrent également des caractéristiques variées. La moitié Est de l'intercommunalité répond à des logiques beaucoup plus rurales. Les communes sont moins densément peuplées et la population y est plus vieillissante. Si les communes de cette moitié Est représentent près des deux tiers des communes de l'actuelle intercommunalité, elles ne regroupent qu'un habitant sur trois. De plus, le nombre d'habitants dans les hameaux et dans les lieux-dit est proportionnellement plus important qu'à l'Ouest du territoire. La moitié Est est également plus éloignée des pôles urbains de l'Ille-et-Vilaine.

À l'inverse, la moitié Ouest profite du dynamisme de Dol-de-Bretagne. On y observe les recompositions propres du monde rural proche des grandes villes (notamment celles développées par Dubois-Orlandi en 2018) dont notamment l'implantation de couples ou de familles avec des jeunes enfants. Ainsi, plus de la moitié des habitants de l'intercommunalité vivent à Dol-de-Bretagne ou dans l'une des cinq communes avoisinantes. Les mobilités sont également facilitées dans cette partie de l'intercommunalité grâce à la gare de Dol qui assure une liaison ferroviaire avec Saint-Malo (à 15 minutes environ) ou bien Rennes (à 40 minutes environ) et qui relie également des villes comme Combourg ou La Fresnais. Une partie des communes de l'EPCI, en majorité celles de l'Ouest du territoire, sont situées dans l'aire d'influence de Saint-Malo notamment pour l'accès à l'emploi.

6.2. Problématiques rencontrées par les jeunes du territoire

L'invisibilité sociale

L'intercommunalité actuelle présente cependant des caractéristiques communes à l'ensemble des territoires ruraux, notamment en ce qui concerne la jeunesse. La proportion de jeunes (de 15 à 29 ans) est moins élevée que sur la moyenne bretonne. En 2018 les jeunes vivant sur le territoire de l'intercommunalité représentent 13,5 % de la population, contre 16,5 % à l'échelle régionale et même 19,4 % à l'échelle départementale (INSEE, 2021). La proportion de jeunes en études supérieures est également un indicateur important. Les jeunes âgés de 18 à 24 ans sont 31,8 % à être scolarisés contre 53,5 % sur l'ensemble de la Bretagne et 60,7 % en Ille-et-Vilaine. Cette propension à privilégier les études courtes est symptomatique de « l'attachement au territoire » tel qu'il a pu être décrit précédemment par A. Roche (2018) ou V. Dubois-Orlandi (2018).

Cet attachement au territoire est à relier avec d'autres caractéristiques qui ressortent chez ces jeunes. En premier lieu, c'est une auto-stigmatisation et un sentiment d'illégitimité sociale qui est repéré par les différents acteurs du territoire que j'ai pu rencontrer. Le directeur de la Compagnie Artefakt relève ainsi que très peu de jeunes s'impliquent dans la vie citoyenne car beaucoup ne se sentent pas légitimes à en faire partie. Le directeur de l'accueil jeune de Dol-de-Bretagne met en avant le fait qu'il est difficile pour lui d'impliquer ces jeunes sur des projets importants, de longue durée. Enfin, l'association La Passerelle évoque cet attachement au territoire et met en avant le fait qu'il est souvent plus subi que le fait d'un réel choix de rester vivre au même endroit. Le territoire est également vu de manière péjorative et le fait d'y rester habiter relève de la fatalité (Dubois-Orlandi, 2018). Cette auto-stigmatisation fait que beaucoup de jeunes ne parviennent pas à se projeter dans l'avenir. Certains acteurs du territoire que j'ai pu rencontrer relèvent même que les jeunes semblent « passifs » voire « perdus ». Cette difficulté à se projeter et à s'engager est même soulevée par l'écouant du PAEJ et la responsable du PAE Est qui sont confrontées à des jeunes qui ne franchissent par la porte de leurs bureaux bien qu'ils les aient déjà contacté auparavant, par mail ou téléphone voire pris un rendez-vous.

Si V. Dubois-Orlandi (2018) et C. Vachée, S. Ruel et C. Dansac (2020) ont pu décrire les effets de l'invisibilisation sociale sur les jeunes ruraux, les retours des professionnels permettent d'illustrer que cette invisibilité sociale est une réalité pour les jeunes de ce territoire.

Jeunesse invisible

Les jeunes sont également invisibles du fait qu'ils ne fréquentent que très peu les structures ou dispositifs qui s'adressent pourtant à eux. L'ensemble des acteurs du territoire ont soulevés le fait que les jeunes de ce territoire sont difficiles à capter, même ceux travaillant dans les structures et dispositifs qui touchent un nombre plus important de jeunes, à l'image de PASS'mobilité, des espaces jeunes ou encore de la Mission locale. Cette difficulté à toucher des jeunes se ressent sur la fréquentation des services qui leurs sont dédiés. De plus, les structures qui parviennent à toucher des jeunes, comme les espaces jeunes, ont des difficultés pour entretenir la relation et garder un contact avec les mineurs les plus âgés. Certaines structures touchent moins de jeunes ruraux du fait même de la thématique qu'ils abordent. Par exemple, l'écoutante du PAEJ relève qu'elle touche moins de jeunes ruraux car la santé est considérée comme un allant de soi dans les zones rurales et n'est pas forcément un sujet abordé. La mission locale de Saint-Malo s'est d'ailleurs pleinement saisie de cette notion de jeunes invisibles en engageant un diagnostic sur les jeunes invisibles.

Le manque d'information des jeunes

Il ressort dans très nombreux entretiens que les professionnels ressentent un manque d'information des jeunes. Ce manque d'information joue sur deux niveaux. Tout d'abord, il renforce le peu de fréquentation des structures puisque celles-ci pourraient être plus connues, et surtout mieux connues. Ensuite, le manque d'information des jeunes vient renforcer l'invisibilisation sociale qu'ils peuvent subir. Ce manque d'information interagit avec les difficultés rencontrées par les jeunes : implication citoyenne, poursuite dans les études supérieures, capacité à se projeter dans le temps ou ailleurs que sur son territoire, etc. Le manque d'information de ces jeunes les limite dans les décisions qu'ils peuvent prendre et surtout pose également la question de l'accès aux droits (sociaux, culturels, accès aux loisirs, etc.) sur ce territoire. Le manque d'information renforce également à l'invisibilisation sociale en poussant au repli sur soi et sur le territoire qui est bien connu par les jeunes.

Un faible nombre de dispositifs et services à destination des jeunes

À l'image de la grande majorité des intercommunalités rurales, la jeunesse n'est pas une priorité politique. O. David note ainsi que « *les espaces ruraux, notamment ceux sous faible influence urbaine, sont sans aucun doute les territoires les moins avancés en matière de politique jeunesse. Le niveau de développement des services et équipements et de réponse*

politique aux besoins des jeunes y est souvent très faible. » (David, 2014). Ces difficultés à développer une réponse politique aux difficultés rencontrées par les jeunes se traduit par des disparités socio-spatiales dans l'accès aux loisirs, aux temps éducatifs ou encore à la culture. Ainsi le pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, à l'exception de la ville de Dol-de-Bretagne, est peu doté en équipement à destination de la jeunesse comme le montre l'étude d'O. David (2014) ou le diagnostic jeunesse de l'intercommunalité mené en 2017-2018 (Cf. Annexe 5 et 6).

Les difficultés rencontrées lors de la fusion des deux EPCI ainsi que les difficultés que peuvent avoir les professionnels à capter et à entretenir des liens avec les jeunes sont des facteurs qui diminuent la visibilité que les élus peuvent avoir sur les jeunes de leur territoire. Cela ne favorise pas *in fine* le développement d'une politique territoriale qui puisse répondre aux difficultés rencontrées par les jeunes.

Les difficultés de mobilité des jeunes

La question de la mobilité des jeunes sur ce territoire rural est une problématique rencontrée par de nombreux jeunes. Les difficultés de mobilité s'expliquent par différents facteurs : il y a peu de jeunes ayant obtenu le permis et encore moins qui possèdent leur propre véhicule. L'éloignement de Dol-de-Bretagne est aussi synonyme de l'éloignement de la voie ferrée qui est le seul moyen de locomotion qui ne dépend pas du permis. Mais malgré cet axe de transport, il y a également une « auto-censure » et des « auto-limitations » à aller ailleurs qui m'ont d'ailleurs été bien expliquée par le directeur de l'espace jeunesse de Dol-de-Bretagne. Chez les jeunes il y a un sentiment d'éloignement de métropoles, du fait du coût économique de cette mobilité : « *Rennes c'est cher* ». C'est aussi symbolique avec l'éloignement de la famille ou encore l'écart entre les normes rurales et urbaines. De surcroît, les jeunes qui subissent des problématiques de mobilité sont souvent issus de familles qui ont elles-même ces difficultés. Finalement, l'invisibilité sociale freine également la mobilité. Elle a notamment pour conséquence chez certains jeunes que le territoire, sur lequel ils ont grandi et sur lequel leur famille vit, représente un cocon qui est certes protecteur mais dont il devient plus difficile de s'éloigner. Dès lors, cette mobilité est un marqueur des clivages sociaux qui existent entre ceux qui arrivent à partir et ceux qui ne le peuvent pas comme le montre J. Devaux (2015).

La problématique de la mobilité est donc reliée à un ensemble d'autres difficultés que peuvent vivre les jeunes ruraux. Si l'isolement géographique et l'éclatement des zones

d'habitats, à l'image de la moitié Est de l'intercommunalité, peut être un facteur qui rend la mobilité problématique, il est essentiel de prendre en compte les déterminants sociologiques qui interagissent également sur la mobilité des jeunes ruraux.

Pour conclure, nous avons pu voir les principales difficultés rencontrées par les jeunes de ce territoire. Il est essentiel de rappeler la grande hétérogénéité des jeunes de cette classe d'âge à la fois face aux réalités qu'ils rencontrent et dans les stratégies et actions qu'ils mettent en place. Si je dépeins ici un tableau plutôt pessimiste de la jeunesse sur ce territoire, je n'ai pas pu mesurer avec précision la proportion de jeunes qui subissent cet attachement au territoire et l'invisibilisation sociale. Si certains professionnels, notamment ceux du CDAS, peuvent observer des situations de grande difficulté : isolement, illettrisme, addiction, etc. ; ce n'est pas le cas des plus de 3000 jeunes vivant sur l'intercommunalité. L'idée est plutôt de présenter les spécificités des difficultés rencontrées par des jeunes vivant en milieu rural afin de construire une intervention sociale adaptée à leurs réalités.

6.3. L'aller-vers comme solution

L'aller-vers n'est pas une évidence, une action qui va de soit, même face à un constat de difficultés de mobilité du public visé.

Pour commencer, l'aller-vers ne se cantonne pas à un déplacement géographique et physique du professionnel, il faut aussi effectuer un déplacement social. Cela signifie que l'aller-vers nécessite d'adopter certaines postures professionnelles qui ont été travaillées en amont de l'intervention. Celles-ci s'appuient sur des projets éducatifs, des propositions culturelles, des possibilités d'information, de prévention ou encore d'animation. L'aller-vers demande beaucoup d'implication de la part du professionnel qui doit accepter de « *laisser ses propres repères spatio-temporels pour adopter ceux de l'Autre, de lâcher son propre confort pour accepter de se confronter à l'inconnu* » (Dubois-Orlandi, 2018). Il ne s'agit pas pour autant d'imiter et de devenir comme ceux auxquels on s'adresse. Il faut comprendre ce qui permet de faire lien avec ceux visés : les temporalités et leurs saisonnalités, les façons de communiquer (y compris sur le numérique) ou encore les besoins exprimés et ceux qui ne le sont pas. Il est également essentiel d'être connu et reconnu par les habitants du territoire sur lequel on se rend.

Le fait de s'implanter prend du temps. À titre d'exemple, une logique de prévention

spécialisée en milieu rural peut mettre jusqu'à une année pour se mettre en place, et de deux à trois ans pour tisser des liens et des relations stables avec le public visé. Les temporalités en milieu rural sont augmentées du fait de l'éclatement géographique des zones d'habitation, de l'importance des saisonnalités et de la difficulté à créer une régularité dans les rencontres. Cette temporalité est également importante à prendre en compte lorsque d'autres difficultés peuvent être rencontrées par les professionnels. Deux principales difficultés ont pu ressortir de mes entretiens : les difficultés d'ordre technique (notamment en lien avec les véhicules utilisés) et les difficultés liées à l'organisation et/ou à l'évolution des moyens disponibles.

6.4. Les acteurs, leurs activités et compétences sur le territoire

Le département est présent sur ce territoire à travers l'Agence départementale et le CDAS. Le territoire de l'Agence départemental couvre le « pays de Saint-Malo » qui comprend l'EPCI du pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, mais également les trois EPCI suivants : Saint-Malo Agglomération, Bretagne Romantique et Côte d'Émeraude. Eux aussi ont saisi l'importance de l'enjeu de mobilité pour les jeunes sur ce territoire. Au vu de cet enjeu, l'Agence départementale met en place plusieurs actions afin de pouvoir créer du lien avec les jeunes et soutenir les professionnels. L'organisation du forum « les clés de l'autonomie » permet de regrouper de nombreux acteurs (Mission locale, BIJ St-Malo, CAF, CROUS, etc.) et aborde de nombreuses thématiques en lien avec la jeunesse : mobilité, logement, emploi, etc. Ces forums ont lieu sur l'EPCI de Saint-Malo Agglomération et de Bretagne Romantique. Un troisième forum devrait s'organiser sur l'EPCI du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel pour 2022, mais il n'a pas pu se faire en 2021. L'Agence départementale organise également des actions sur l'apprentissage du vélo, notamment à Saint-Malo. Enfin, elle met en place un réseau de mobilité avec plusieurs partenaires : le CDAS, la mission locale, les plateformes mobilités (type Pass'emploi), en route vers le permis, Agir ABCD (deux associations d'aide à l'accès à la conduite) et les chargés de mobilité. Cependant, l'EPCI du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel n'a pas de chargé de mobilité et ne fait donc pas encore partie de ce réseau.

Le CDAS, implanté à Dol-de-Bretagne agit sur de nombreux axes : logement, gérontologie, insertion professionnelle pour les plus de 26 ans (cet axe a été délégué à la mission locale pour les moins de 26 ans), famille et un axe petite enfance – enfance – parentalité. Le CDAS privilégie une approche globale. S'il n'y a pas d'action qui vise directement les jeunes, l'approche globale fait que le CDAS est confronté aux problématiques

de jeunesse via les demandes des parents ou sur la réalisation d'évaluations par exemple. Le CDAS regroupe une équipe de 39 personnes aux compétences variées (éducation spécialisée, protection de l'enfance, prévention, gérontologie, etc.). Ils sont également convaincus de l'utilité de monter des dispositifs d'« aller-vers » pour répondre aux difficultés spécifiques des zones les plus rurales (peu d'ouverture culturelle et géographique, illettrisme, dispersion dans de nombreux petits hameaux, etc.). Le CDAS porte par ailleurs le dispositif de réussite éducative (DRÉ). Ce projet concerne les élèves en primaire et au collège et propose un accompagnement global. Initialement porté par la commune de Dol-de-Bretagne, le DRÉ n'arrive pas à s'étendre sur l'ensemble de l'intercommunalité. Cette difficulté cristallise les tensions qui peuvent exister à cette échelle.

En outre, l'EPCI du pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel résulte d'une fusion relativement récente de deux anciens EPCI et est confronté à deux habitudes de fonctionnement qui perdurent aujourd'hui sur la compétence jeunesse. Du côté Est de l'EPCI, la compétence jeunesse était déjà partagée ; là où du côté Ouest elle appartenait aux communes. De plus, le pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel a priorisé ses efforts sur l'enfance et la petite enfance. L'intercommunalité commence depuis peu à réfléchir aux questions spécifiques à la jeunesse. Pour cela, elle s'appuie sur les espaces jeunes du territoire dont elle détient la gestion. L'intercommunalité partage même le constat de besoins différents entre les communes proches de Dol-de-Bretagne et celles qui sont plus rurales. La principale limite est que le pôle jeunesse de l'intercommunalité n'a pas de compétence sur les jeunes majeurs.

Autre acteur, les Point Accueil Emploi (PAE) sont gérés par l'intercommunalité et sont présents sur Dol-de-Bretagne (PAE Ouest) et sur Pleine-fougères (PAE Est). Si les deux conseillers des PAE travaillent sur la même base de données et échangent fréquemment, les deux PAE ne sont pas similaires et reflètent les différences existant au sein de l'intercommunalité. Le PAE Ouest accueille essentiellement sur rendez-vous et est très fréquenté. Il touche majoritairement les 30-45 ans mais certains jeunes fréquentent le dispositif et sont systématiquement reçus en entretiens. Pour ces jeunes, le PAE Ouest renvoie beaucoup sur la mission locale, notamment pour l'aspect social de l'accompagnement ou sur les dispositifs de mobilité présents sur Dol-de-Bretagne (PASS'mobilité, auto école solidaire). Le PAE Est est, lui, moins sollicité et ne touche que peu de jeunes. Des difficultés spécifiques

sont constatées notamment le faible niveau de diplôme, le manque d'information, les difficultés de mobilité et l'utilisation du numérique. Si le PAE Est semble être identifié par les jeunes, notamment grâce au bouche à oreille ou par les parents, ceux-ci ne font pas la démarche de s'y rendre. Enfin, les deux PAE partagent le constat d'un manque de visibilité qui peut être renforcé par un manque de clarté sur les compétences et fonction de l'EPCI et des communes. Les jeunes les plus isolés, c'est à dire ceux des communes éloignées de Dol-de-Bretagne, n'ont pas ou peu d'information sur leurs droits et sur l'existence des dispositifs qui s'adressent à eux. De ce fait, ils n'accèdent pas à l'accompagnement proposé par les PAE.

Quant aux espaces jeunes, ils sont également gérés par l'intercommunalité. S'ils travaillent seuls sur leur(s) structure(s), les directeurs et directrices des différents espaces jeunes échangent beaucoup. À l'image des PAE, les directeurs et directrices des espaces jeunes font le constat de différences qui existent sur le territoire du pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel entre les communes proches de Dol, accessibles à pied ou à vélo par les jeunes, et les communes plus éloignées. Ils font également le constat que de nombreux jeunes, notamment ceux entre 14 et 17 ans, ne fréquentent pas ou plus leurs structures. L'aller-vers semble être une solution pertinente, en particulier sur les communes autour de Pleine-Fougères.

Ainsi, le territoire regroupe 19 communes. Hors, j'ai seulement eu l'occasion d'échanger avec les élus de Dol-de-Bretagne. Une difficulté à fonctionner existe encore entre les élus des différentes communes, difficulté qui n'a pas été surmontée lors de la fusion des intercommunalités. De plus, les mairies n'ont pas ou plus (depuis 2017 pour celles de l'Ouest du territoire) la compétence jeunesse, l'exemple du DRÉ, développé plus tôt, symbolise cette difficulté à travailler ensemble.

La commune de Dol-de-Bretagne est centrale en termes de vie associative ou de services proposées sur le territoire. Toutefois, elle est excentrée géographiquement et son accès pour les jeunes se limite principalement à ceux qui habitent à Dol-de-Bretagne ou dans les communes avoisinantes (Bagger-Morvan, Bagger-Pican, Epiniac, Mont-Dol et Roz-Landrieux). Si la municipalité n'a plus la compétence jeunesse, elle est très active sur l'enfance notamment avec beaucoup d'actions menées en milieu scolaire et dans le soutien aux associations. Il y a le constat de la présence de jeunes invisibles et d'un manque d'information des jeunes sur le territoire.

Autre acteur de ce territoire, la CAF partage le constat de l'accumulation des difficultés sur ce territoire. Il y a notamment beaucoup de situations d'isolement. Le territoire est identifié par la CAF, en particulier le côté de Pleine-Fougères qui est beaucoup plus défavorisé et a une population qui est plus vieillissante. La CAF agit principalement sur l'EPCI en y soutenant les acteurs avec le label Espace de Vie Social (dont bénéficie l'association Des Idées Plein La Terre), et souhaiterait développer l'aller-vers et le hors-les-murs. Le territoire est en plus l'un des seuls sur le département qui ne bénéficie pas du dispositif PSJeunes. Ce dernier vise à une amélioration dans le champs de l'animation socio-culturelle en termes de professionnalisation, de qualité des projets éducatifs et de pérennisation de postes. La Caf souhaiterait également pouvoir y développer le réseau Promeneur du Net (PdN), dispositif qui est géré par le CRIJ en Ille-et-Vilaine.

La mission locale de Saint-Malo couvre un territoire plus large qui comprend également les EPCI de Saint-Malo Agglomération, de Bretagne Romantique et de la Côte d'Émeraude. Ils ont trois permanences sur le territoire : à Dol-de-Bretagne, Pleine-Fougères et Roz-Landrieux. Ils font le constat que peu de jeunes du territoire fréquentent la mission locale. Plusieurs raisons pourraient expliquer cela, comme le fait de ne pas être assez présent sur le territoire ou encore l'éloignement géographique et temporel des jeunes. Ils sont actuellement en réflexion sur les outils qu'ils mobilisent pour toucher les jeunes et sont conscients de l'intérêt à faire aboutir un projet qui réponde à ces difficultés assez rapidement et *a minima* d'augmenter leur présence sur ce territoire. Ils ont d'ailleurs réalisé un diagnostic sur les jeunes « invisibles », les questions de mobilité des jeunes et de l'adéquation des services qui s'adressent à eux. Enfin, la mission locale est intéressée pour faire de l'aller-vers et a plusieurs idée d'outils qui pourraient être mis en itinérance.

À côté de cela, le Point Accueil Écoute Jeune (PAEJ) qui couvre le territoire du pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel est porté par la Mission locale et se situe à Saint-Malo. L'écoutante du PAEJ accueille des jeunes sur rendez-vous, gratuitement et de manière anonyme. Si elle ne réalise pas de permanence sur le territoire, elle est amenée à se déplacer pour recevoir des jeunes en dehors de Saint-Malo. Néanmoins, elle ne peut le faire que rarement du fait des contraintes techniques que cela lui impose : en temps de trajets (pendant lequel elle ne peut pas faire de rendez-vous), face à la difficulté pour trouver des locaux adaptés ou encore cette année du fait du contexte sanitaire. Pour le PAEJ, le fait d'être

reconnu est essentiel que ce soit par la communication, notamment assurée par la mission locale, ou par le bouche à oreille. Cette visibilité du service ne suffit cependant pas à faire venir tous les jeunes qui en ont besoin, en particulier pour les jeunes ruraux.

Par surcroît, PASS'Mobilité est un dispositif porté par l'association PASS'Emploi. L'association travaille sur l'insertion et l'accompagnement socio-professionnelle et porte trois dispositifs PASS'mobilité qui couvrent Saint-Malo Agglomération, Bretagne Romantique et le Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel. Le dispositif PASS'emploi vise l'insertion professionnelle par la mobilité, en permettant la location de voitures ou de scooters, pour des durées variables avec un accompagnement régulier. Si l'accompagnatrice trouve que le public reste difficile à capter, le dispositif est très fréquenté et touche beaucoup de jeunes. Ceux-ci sont essentiellement redirigés par les partenaires (principalement la mission locale, mais également le CDAS ou Pôle Emploi) et sont pour la plupart des jeunes en apprentissage, en formation et plus rarement des jeunes isolés qui travaillent. Le dispositif touche également un public plus âgé qui a perdu le permis. Ce dispositif propose une approche complémentaire à celle de l'aller-vers et sa réussite, en termes de fréquentation, montre que la mobilité est un enjeu important pour l'insertion socio-professionnelle.

Concernant les associations, la compagnie Artefakt est une association basée à Lanhélin, sur la commune de Mesnil Roc'h. Elle aussi partage le constat d'un manque d'information des jeunes et d'une méconnaissance des dispositifs qui leurs sont réservés. Elle met en avant les problématiques de manque d'implication dans la citoyenneté ou encore du sentiment de ne pas être légitime. L'association propose de nombreuses activités dans des domaines variés privilégiant les arts visuels mais allant aussi sur les arts scéniques ou encore les arts du livre. La Compagnie Artefakt est très intéressée par ce projet d'allers-vers et pourrait être un soutien à ce projet pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elle est déjà engagée dans l'itinérance de leurs activités. L'association possède un bus aménageable, pour l'instant à l'arrêt, pour amener leurs projets sur différents territoires en Bretagne et même au-delà. Elle réalise plusieurs activités ambulantes et organise annuellement un festival itinérant de cinéma en plein air. Puis, l'association a une expertise dans le domaine de la jeunesse. Elle accueille plusieurs services civiques et accompagne les Coopératives Jeunesse de Service (CJS). Elle travaille fréquemment avec des jeunes et des enfants, mais également avec le PIJ de Bretagne Romantique ou encore la Ligue de l'Enseignement. Dernièrement, la Compagnie Artefakt est

de plus en plus amenée à connaître le territoire du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel puisqu'elle travaille en partenariat avec les espaces jeunes du territoire.

Des Idées Plein la Terre (DIPLT) est une association d'éducation à l'environnement basée à Dol-de-Bretagne et sur Épiniac. L'association a trois principaux axes d'intervention : l'accompagnement des collectivités territoriales dans la transition écologique ; la mobilisation et la création d'une communauté d'adhérents ; et l'éducation à l'environnement. L'association possède une expertise sur la jeunesse puisqu'elle accueille régulièrement des services civiques. Elle est également agréée « espace de vie sociale » par la CAF. Toutefois, elle partage le constat qu'une partie des jeunes du territoire est invisible, difficile à trouver et à mobiliser. L'association connaît bien le territoire du pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel puisqu'elle y est implantée à deux endroits et intervient auprès de plusieurs collectivités territoriales dont la Communauté de Communes. Il est intéressant de noter que l'association est intéressée pour faire plus d'aller-vers.

Autre association, La Passerelle accueille sous un format d'ateliers hebdomadaires des groupes de jeunes adultes et leur fait porter un projet pendant ces ateliers. Leur objectif est d'impliquer les jeunes dans un projet à long terme (plusieurs mois) et de leur faire découvrir leur territoire ou encore la vie associative. L'association partage un constat de difficultés spécifiques à ces jeunes adultes ruraux. Les jeunes se divisent essentiellement à la fin du lycée entre ceux qui sortent du territoire, notamment pour se former et ceux qui souhaiteraient également partir du territoire mais qui ne le peuvent pas. Les jeunes sont difficiles à trouver, invisibles et ce encore plus du fait qu'ils soient majeurs. Pourtant, certains sont tout de même très peu autonomes et manquent d'informations. Le recrutement des groupes de jeunes se fait essentiellement grâce à la mission locale. L'association est très intéressée par le projet d'aller-vers, même s'ils n'en font pas pour l'instant.

La Ludothèque de Dol-de-Bretagne touche plutôt les familles que les jeunes, c'est à dire les enfants de moins de 12 ans et leurs parents. De même, leur public est davantage constitué de ceux qui font « le premier pas » vers les lieux culturels. Même si la structure est basée sur Dol-de-Bretagne, elle touche des personnes sur un rayon plus large qui s'étend jusqu'à Pleine-Fougères. La structure est intéressée par l'aller-vers et pour toucher un public de jeunes un peu plus âgés.

Pour terminer, j'ai repéré un ensemble d'acteurs potentiel avec lesquels je n'ai pas eu l'occasion d'échanger pendant mon stage. En premier lieu, la région Bretagne pourrait être un support pour développer l'aller-vers sur ce territoire. Les objectifs de ce projet recoupent plusieurs des axes de travail du plan breton pour la jeunesse impulsé par la région. En second lieu, les lycées et collèges sont des partenaires potentiels ou *a minima* des interlocuteurs nécessaires à contacter. Le territoire compte deux collèges sur Pleine-Fougères : Saint-Joseph et François Brune ainsi que deux sur Dol-de-Bretagne : Paul Féval et Saint-Magloire. Ce dernier établissement propose également un enseignement de niveau lycée général et technologique. Les deux autres lycées du territoire, Alphonse Pellé et Les Vergers, sont respectivement un lycée professionnel et un lycée agricole. Ils se situent tous deux à Dol-de-Bretagne. Les lycées publics dont dépendent les jeunes de ce territoire se situent à Saint-Malo. Le réseau des médiathèques, qui regroupe l'ensemble des médiathèques de la Communauté de Communes, semblait également intéressé par ce projet d'aller-vers mais nous n'avons pas eu le temps d'échanger ensemble. Dernièrement, il semble essentiel de contacter les communes qui seront concernées par le projet.

7. Préconisations

7.1. Préconisations sur les usages et pratiques

Les champs d'intervention possibles

Au vu des problématiques précédemment soulevées, l'Information Jeunesse semble être un levier pertinent pour agir sur ce territoire. Ce dernier n'est pas couvert par le réseau IJ, pourtant le besoin d'information des jeunes semble y être important. L'information paraît être une réponse à l'invisibilisation sociale subie par les jeunes. L'accompagnement et l'approche globale sont des éléments intéressants face au croisement et au cumul des potentielles difficultés vécues par les jeunes en milieu rural. La capacité à pouvoir répondre à des besoins qui ne sont pas forcément exprimés et à pouvoir accompagner les jeunes vers les solutions qui existent sont des atouts du réseau IJ en milieu rural.

Le champ de l'animation socioculturelle apparaît également pertinent à mobiliser pour répondre aux difficultés du territoire. L'accès à la culture est l'un des enjeux essentiels sur les territoires ruraux, dont celui du pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel et en particulier sur sa moitié Est. Cette approche, qui travaille avec des groupes de jeunes présente l'avantage d'apporter du ludique et de toucher plus facilement un public de jeunes mineurs. Enfin, cette approche possède l'avantage de pouvoir s'appuyer sur les espaces jeunes et les associations déjà présents sur le territoire.

Une troisième démarche qui me semble pertinent à développer est celle de la prévention spécialisée. Ce domaine d'action sociale est l'un des premiers à se construire sur des méthodes qui favorisent l'aller-vers. Bâtie sur une conception qui vise à tisser des liens entre professionnels et habitants du territoire, cette approche est plus individualisée. Elle est particulièrement pertinente pour prévenir des situations de rupture, d'isolement et des difficultés cumulées que rencontrent certains jeunes.

Ces trois champs d'intervention sont ici présentés comme des idéaux-types. Il est tout à fait possible de combiner ces façons d'intervenir en gardant leurs spécificités et les points forts de chaque domaine. L'expertise sur l'accompagnement, la capacité à informer, les capacités à animer, les capacités à créer des relations entre jeunes et professionnels sont tout autant d'atouts pour pouvoir agir sur l'invisibilisation sociale en milieu rural et pour pouvoir répondre aux besoins des jeunes.

Les fonctionnements possibles

Deux types de fonctionnement semblent pertinent à mettre en place et à développer. Le premier est un fonctionnement qui se construit sur une présence régulière. Le second renvoie à des événements occasionnels. Il est tout à fait possible d'articuler « régulier » et « occasionnel » pour articuler les avantages de chaque fonctionnement.

Le travail régulier permet de se faire connaître et de « faire partie du paysage » en s'installant sur la durée. Que ce soit un travail d'information, d'animation ou de prévention, la présence régulière sur le territoire est nécessaire en ce qu'elle permet d'établir une proximité temporelle et géographique essentielle pour créer du lien avec les jeunes et pour se faire reconnaître par l'ensemble des habitants. Cette présence permet en plus de bénéficier des avantages du bouche-à-oreille et de se faire identifier comme ressource du territoire. Dans ce travail régulier, l'aller-vers doit s'appuyer sur un outil qui est capable d'être une permanence itinérante ; c'est à dire un outil qui est identifié par les habitants et qui revient s'installer au même endroit à une fréquence régulière (hebdomadaire, bi-mensuelle, etc.). La capacité à être une ressource pour les habitants dépend également de ce que l'outil peut proposer comme services. Un accueil IJ regroupe un ensemble cohérent de services à destination des jeunes mais il est de même pertinent de développer d'autres actions en fonction des compétences des professionnels qui utilisent cet outil : animation socio-culturel, prévention, etc. Dans l'idéal, les services proposés devraient pouvoir s'adapter aux besoins qui ressortent des relations nouées avec les jeunes et pour lesquels une mise en itinérance est nécessaire.

Il est également possible de réaliser des événements et des animations plus ponctuelles avec ce même outil. L'objectif est plutôt de participer à ce qui existe déjà, à l'image des forums organisés par l'Agence départementale ou des événements que peuvent organiser la Compagnie Artefakt et Des Idées Plein La Terre. Plus particulièrement, une ouverture est à faire du côté de la culture (au sens large) et des animations culturelles, en particulier sur l'est du pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel

Enfin, il est tout à fait possible de penser un fonctionnement à mi-chemin, avec une animation régulière et un ou plusieurs temps fort à certains moments de l'année ainsi que la participation aux événements organisés sur le territoire. Si la présence régulière sur le territoire permet de se faire reconnaître des jeunes et des habitants, la participation ou l'organisation d'événements sert à se faire connaître auprès de nouvelles personnes et est l'occasion de communiquer sur le projet.

Les aménagements et activités

Les outils et usages qui semblent être adaptés à mettre en itinérance sont nombreux. Je vais ici mettre en avant ceux qui paraissent essentiels de mettre en place pour expérimenter l'aller-vers sur ce territoire.

L'outil itinérant doit pouvoir être un lieu convivial. L'idée est qu'il puisse être un endroit où les jeunes puissent passer un moment agréable, se poser et discuter. Tables, chaises voire petits fauteuils ou « poufs » sont des idées de mobilier pour aménager l'espace disponible. Cela suppose qu'il y ait de l'espace, c'est à dire qu'il y ait une zone qui soit à l'extérieur de l'outil itinérant¹¹ soit avec une estrade, un barnum ou un auvent. Le fait de pouvoir proposer des boissons (cafés, thés, jus de fruits, etc.) semble pareillement intéressant. De plus, des jeux et activités peuvent être envisagés, à l'image de jeux de sociétés mis à disposition ou encore de jeux extérieurs. L'essentiel est donc de pouvoir mettre à disposition un lieu qui soit convivial pour tous les jeunes. Le lieu doit également être inclusif et non-discriminant. Finalement, il faut qu'il soit adapté aux besoins de l'ensemble du public visé. Par exemple pour les jeunes, un « lieu convivial » peut ne pas avoir exactement le même sens à 14 ans qu'à 25 ans (Moreau, 2020).

En outre, l'outil mobile doit être un lieu qui répond aux besoins des jeunes. En premier lieu, il semble nécessaire qu'il puisse donner de l'information, que ce soit sous une forme plus classique (documentations, flyers, etc.), ou adaptée de manière ludique, à l'image d'un accueil d'IJ. Ce qui peut être proposé dans cet outil itinérant doit être complémentaire avec les services à destination de la jeunesse qui existent déjà et sont proposés par les espaces jeunes, les PAE, la Mission locale, le PAEJ ou encore le PASS'mobilité. Si les professionnels doivent être capables de renvoyer vers ces dispositifs, il est également possible d'imaginer un travail en partenariat qui mette en itinérance certains des services proposés par ces acteurs.

Par ailleurs, il y a une demande sur le numérique. Actuellement, les jeunes ne sont pas tous connectés et les fractures numériques sont une réalité en milieu rural. Cette fracture se situe tant au niveau de l'accès aux outils numériques mais également dans leurs utilisations. Il serait donc nécessaire de pouvoir disposer *a minima* d'un ordinateur et d'une connexion internet que les jeunes pourraient utiliser. Si la demande sur le numérique s'avère importante, il est possible d'envisager l'utilisation de plusieurs ordinateurs ou de tablettes par exemple. Une imprimante pourrait également pouvoir être mise à disposition.

11 Car ils ne sont souvent pas assez spacieux pour accueillir plusieurs personnes en même temps

Enfin il semble intéressant de disposer d'outils ludiques et attractifs, au moins dans les premiers temps. L'objectif de ces outils est de faire connaître le dispositif et de faciliter le premier contact avec les jeunes. Les casques de réalité virtuelle et vidéos 3D pourraient être un bon exemple d'outils attractifs, d'autant plus que la Compagnie Artefakt dispose de compétences sur les casques de réalité virtuelle et dans la création de vidéo à 360 degrés.

Ces différents usages s'appuient les uns sur les autres. L'animation et les outils « attractifs » permettent de se faire voir et d'établir un premier contact. L'offre de services et la convivialité du lieu permettent de donner envie de revenir. Il est également possible d'inscrire des animations plus spécifiques dans le travail quotidien notamment en développant des projets d'animation qui proposent une information adaptée à la saisonnalité des jeunes. Par exemple, cela peuvent être des vidéos de parcours ludiques sur la prévention des risques festifs en période de vacances scolaires ou encore des vidéos à 360 degrés sur les jobs d'été au printemps.

Le public concerné

Si l'objectif de se faire connaître et reconnaître des habitants est important, il pose la question du public accueilli par l'outil itinérant. En effet les habitants, y compris ceux qui ne sont pas jeunes, viendront pour découvrir ce que l'outil propose et pourquoi il est là. Cette fréquentation est essentielle pour se faire connaître et reconnaître, les parents ou même les commerçants pouvant être de très bon relais d'information par le bouche-à-oreille. Mais en même temps, si l'outil mobile est trop fréquenté cela peut saturer les services proposés (notamment l'accès au numérique s'il n'y a qu'un seul ordinateur) et même être un frein à la fréquentation des jeunes.

L'âge des jeunes ciblés est aussi un sujet qu'il faut anticiper. Comme évoqué précédemment, les jeunes mineurs et jeunes adultes n'ont pas les mêmes attentes sur la convivialité. Au-delà leurs besoins, leur façon de s'approprier les services ou même leur rapport avec les professionnels peuvent être différents voire s'opposer. L'exemple des espaces d'animation jeunesse soulevé par le sociologue C. Moreau (2020) montre que la fréquentation d'un public pré-adolescent (12 à 14 ans) peut faire baisser la fréquentation d'un public plus âgé (15–17 ans), en particulier quand il n'y a qu'un seul espace physique d'accueil.

Il n'existe pas de réponse pré-conçue à ces problématiques de fréquentation par catégorie d'utilisateur. Toutefois, il conviendra de réfléchir sur les catégories de personnes qui fréquentent l'outil mobile et des conséquences que cela peut avoir, notamment en termes de fréquentation du public visé. Il pourra également être nécessaire à un moment de privilégier l'accueil d'un certain type de jeunes plutôt que d'autres afin de pouvoir mieux répondre aux attentes et besoins de ces derniers.

La mobilité et l'installation

Le premier objectif est de pouvoir se déplacer au plus près des jeunes, de village en village voire dans certains hameaux. L'outil mobile doit pouvoir s'installer sur les endroits visibles dans les communes. C'est encore plus valable tant qu'il y aura le besoin de se faire connaître par les habitants. L'idéal est donc de s'installer près des places en centre-ville et à proximité des lieux de passage des habitants, par exemple près des commerces s'il y en a. Le fait de bien connaître le territoire sur lequel on se rend est ici indispensable pour percevoir les mobilités des habitants et les éventuels lieux où ils se regroupent. Pouvoir s'appuyer sur les renseignements d'acteurs locaux, au premier rang desquels les mairies, est donc essentiel pour définir les endroits où se rendre.

Ensuite, il est possible d'envisager une mobilité plus fine, en complémentarité avec le lieu où l'outil mobile s'installe. L'idée est d'aller-vers les jeunes, à pied ou en vélo, à l'image des maraudes ou de la prévention spécialisée. Cette approche nécessite de très bien connaître le territoire pour savoir trouver où sont les jeunes. Elle implique également de savoir prendre contact, faire le premier pas et commencer à discuter avec des jeunes qui n'ont parfois pas envie d'être dérangés. Il est également nécessaire pour mettre cela en place de pouvoir disposer d'un pied-à-terre, c'est à dire l'outil mobile, qui soit bien identifié par les jeunes et où un accueil peut être assuré. En effet, la littérature comme l'expérience des personnes que j'ai pu interroger montrent qu'il est impossible d'organiser un aller-vers de type « maraudes » si en même temps il n'existe pas un lieu ouvert où les jeunes peuvent également se rendre. Par conséquent, il faut *a minima* deux professionnels pour assurer un tel fonctionnement.

Il y a également un point d'attention à maintenir sur la taille du territoire couvert. Les

besoins humains et techniques sont de fait vite importants au vu de l'éparpillement des lieux de vie et de la diversité des actions qui peuvent être mises en place. Il faut faire attention à privilégier davantage la régularité de la présence sur le territoire plutôt que le nombre total de communes couvertes. Ce point d'attention est particulièrement valable s'il n'est pas possible d'adapter les moyens disponibles aux besoins des jeunes et aux volontés des professionnels. La construction de relations avec les habitants et le fait d'être reconnu par ces derniers sont des éléments qui contraignent la possibilité de développer un tel projet d'aller-vers en milieu rural sur des territoires trop vastes.

La temporalité de l'action

Pouvoir s'installer à un endroit nécessite de définir les limites temporelles de l'intervention. Pouvoir passer une demi journée par endroit semble être un bon compromis entre le besoin de présence sur chaque territoire et l'engagement de couvrir un territoire de taille importante et à l'habitat éparpillé. Le choix des horaires est essentiel. Il faut qu'il soit adapté au public visé. À titre d'illustration, si l'on vise des jeunes scolarisés ou en formation, il est inutile d'aller sur le territoire en semaine et sur des horaires de bureau. Il faut au contraire essayer d'être présent les mercredi après-midi ou sur des plages horaires qui débutent aux heures de sorties des lycées et apprentis en formation.

La question de la fréquence est toute autant importante. Une fois encore, il faut composer entre les besoins de présence sur le territoire d'un côté et le nombre total de lieux à couvrir et les moyens (notamment humains) disponibles pour le faire de l'autre. D'après l'expérience des professionnels avec lesquels j'ai échangé, l'idéal est de pouvoir se rendre au minimum deux fois par mois sur le territoire, hors des périodes de vacances où les habitants sont nombreux à se déplacer (période des fêtes de fin d'année, mois d'août, etc.). Il est tout à fait possible d'envisager d'aller plus souvent sur un même territoire. L'espacement des fréquences de présence sur le territoire est particulièrement important au lancement du projet. En effet, plus cet espacement sera important, plus les habitants et les jeunes mettront de temps à connaître l'outil itinérant et à reconnaître ses utilités. Enfin, la fréquence de présence ne doit pas forcément se calculer en fonction du lieu mais en fonction du public visé. Il est tout à fait justifié de se rendre deux fois plus souvent sur le même territoire si cela permet de toucher des jeunes différents, notamment lorsque les horaires de présence et les animations proposées varient.

La saisonnalité est essentielle. La période qui s'écoule de la fin de l'automne jusqu'au

début du printemps est beaucoup moins favorable à la fréquentation des outils mobiles, notamment à cause de la météo. Cependant, il reste important de maintenir une présence sur le territoire y compris dans ces périodes de fréquentation plus faible. Comme évoqué précédemment, l'expérience des professionnels que j'ai pu entretenir montre que certaines périodes, et notamment les mois de Juillet et Août, voient l'arrivée d'un public différent. Ce sera sûrement le cas pour le Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, notamment du fait de sa proximité avec des zones touristiques très importantes. Il est possible d'adapter la présence sur le territoire à ces périodes spéciales, ainsi que les lieux sur lesquels l'outil mobile se rend, par exemple en allant plus fréquemment sur les plages du territoire.

L'information pour et par les jeunes

L'information et, de manière plus générale, l'animation de l'outil mobile par les jeunes est une piste intéressante car elle permet d'avoir une double action sur la jeunesse. Tout d'abord, elle permet d'assurer une plus grande proximité avec le public visé. Cette proximité se construit sur les références partagées entre des jeunes de générations plus proches. Elle sert également de réduire les écarts de représentation entre le professionnel et le jeune, tout particulièrement du point de vue du public visé. Le deuxième avantage est que cela permet à un jeune de s'impliquer dans un projet qui développe la citoyenneté et de le former sur de nombreuses compétences en rapport avec les missions qu'il peut exercer. Dans l'idéal, il faudrait pouvoir recruter des jeunes qui viennent du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel. Cela aiderait à renforcer la proximité avec les jeunes et éviterait de calquer des méthodes professionnelles et des représentations associées aux jeunes urbaines sur un territoire rural.

Cette implication des jeunes peut être pensée à différents niveaux. Elle peut se faire en offrant la possibilité et en incitant à s'engager sur un projet en particulier ; pour participer entre autres à l'organisation et/ou à l'animation d'un événement lié à l'outil itinérant (festival, forum, etc.). L'information et l'animation par les jeunes peut être pensée en impliquant un ou plusieurs jeunes dans l'animation et l'offre de service régulière de l'outil mobile. Dans ce deuxième cas de figure, il est tout aussi nécessaire que le jeune soit formé aux missions qu'il devra effectuer et accompagné dans celles-ci par un référent lui aussi présent dans l'outil mobile. Si une implication ponctuelle peut se faire sur le registre de l'engagement personnel et du bénévolat, il semble nécessaire qu'une implication régulière soit sanctionnée par un contrat de travail ou un statut de volontaire en service civique.

7.2. Préconisations sur l'organisation

Discussion autour de la pertinence de l'échelle intercommunale

Ce travail a été réalisé avec pour limites géographiques celles du pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel. Néanmoins, il convient de rappeler que cette limite a été fixée de manière arbitraire, en amont du travail réalisé. L'échelle intercommunale n'est pas forcément et systématiquement la plus pertinente pour répondre aux problématiques rencontrées par les jeunes, d'autant plus que les limites administratives ne correspondent pas de fait avec les mobilités des jeunes sur leur territoire. Le CRIJ Bretagne étant une association à vocation régionale, ce projet pourrait viser à aller sur l'ensemble des territoires bretons non couverts par l'IJ. L'intercommunalité voisine, Couesnon Marche-de-Bretagne, semble présenter les caractéristiques d'un territoire rural sur lequel le développement d'un outil itinérant pourrait être pertinent.

Les limites géographiques de ce projet doivent également dépendre de l'implication des acteurs du territoire dans le projet. Si ce sont les communes et l'intercommunalité du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel qui s'investissent le plus, il paraît pertinent de se limiter à l'intercommunalité. Toutefois d'autres acteurs à proximité pourraient s'investir notamment sur des communes et territoires frontaliers : cela est notamment le cas de la Mission locale de Saint-Malo ou l'Agence départementale qui ont l'habitude de travailler sur un territoire plus vaste comprenant la Bretagne Romantique ou encore Saint-Malo agglomération. De plus, d'autres associations comme la Compagnie Artefakt ou Des Idées Plein La Terre n'ont pas de limite géographique d'intervention fixées *a priori*. Il est totalement possible d'étendre l'intervention à des communes rurales qui ne font pas partie du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel si cela est jugé pertinent par ceux qui mettent en œuvre ce projet.

En d'autres termes, cela signifie qu'il n'est pas essentiel de couvrir de manière égale chaque commune de l'EPCI, ni de s'interdire de développer l'outil mobile sur une voire plusieurs communes proches, s'il existe des volontés et les moyens pour le faire.

Un projet à débiter rapidement

Comme expliqué précédemment, se développer sur un nouveau territoire nécessite de se faire connaître et même de rentrer dans les habitudes des jeunes du territoire concerné. Ce travail pour se faire connaître, puis pour être reconnu comme un lieu ressource, peut être assez long puisqu'il prend au mieux plusieurs mois, voire une à deux années. De surcroît, un

nombre de plus en plus important de dispositifs d'aller-vers et d'itinérance se développent actuellement, y compris dans le réseau IJ et en Bretagne. Dès lors, il semble pertinent de développer le projet d'outil mobile sur le pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel le plus rapidement possible.

Les premiers temps de travail sur ce projet doivent concerner la mobilisation des potentiels partenaires de ce projet. Je développerai les préconisations sur cette thématique du partenariat dans la partie suivante.

Dans un second temps il paraît pertinent d'aller développer l'ensemble des thématiques essentielles au développement de ce projet, que je n'ai pas eu le temps d'approfondir cette année. Il s'agit d'obtenir une meilleure connaissance des jeunes du territoire sur plusieurs aspects :

- les différents besoins qui guideront les animations de l'outil itinérant, voire qui pourraient conduire à la proposition de services spécifiques tels que : les besoins sur l'accès et/ou l'éducation au numérique ; les besoins d'information ou d'aide concernant la vie quotidienne ; les besoins d'information et/ou d'accès à la santé ; les besoins d'accès aux droits sociaux et/ou culturels ; les besoins de prévention sur les addictions et comportements à risque ; etc.
- les attentes des jeunes notamment en ce qui concerne trois points développés précédemment : l'animation de l'outil itinérant, les outils « attractifs » les plus efficaces et l'aménagement de l'outil mobile en un lieu convivial et inclusif pour tous
- les temporalités et les disponibilités des jeunes. Il est nécessaire d'identifier les temps libres des jeunes et aux contraires ceux où ils ne pourraient se rendre sur l'outil mobile
- les lieux les plus pertinents sur lesquels installer l'outil mobile.

L'idéal serait de privilégier l'expérimentation, c'est à dire d'aller tester des hypothèses sur ces thématiques en commençant par se rendre sur le territoire sans forcément attendre d'avoir l'outil mobile opérationnel. Il est également possible de relancer un questionnaire ou de poursuivre la passation commencée pendant ce stage.

Dans un dernier temps, il peut être envisagé de commencer à travailler sur la communication autour de l'outil mobile. Le fait de commencer à communiquer sur le projet

avant qu'il soit lancé peut permettre de le rendre plus concret pour les partenaires et de le faire connaître par les habitants du territoire. Cela favorisera notamment la fréquentation aux débuts de la mise en itinérance. Une attention doit être portée à ce dernier point car il faut pour cela être sûr que le projet aboutisse. De ce fait, les communications sur l'outil mobile ne doivent pas être trop prématurées.

Les partenaires et la mise en réseau

Pour que ce projet prenne forme, il est essentiel de travailler avec les acteurs du territoire. Ce travail partenarial amène plusieurs avantages. Il accorde d'abord d'être plus efficace dans l'action menée auprès des jeunes. Le fait d'entretenir des échanges réguliers entre professionnels permet d'avoir une vision plus globale de la jeunesse sur le territoire et des services à leur disposition. Par exemple, cela pourrait éviter de faire faire des allers-retours aux jeunes en les redirigeant d'une structure à l'autre, ce qui est extrêmement décourageant surtout dans un contexte où les mobilités ou le fait de franchir la porte d'un professionnel du social peuvent être difficiles. Il semble donc nécessaire que les différents acteurs sociaux qui sont en contact avec la jeunesse puissent rediriger les jeunes vers l'outil mobile. Réciproquement, les professionnels en charge de l'animation de l'outil mobile doivent être capables de rediriger les jeunes qui exposent leurs difficultés vers les structures qui ont les moyens d'y répondre et qui sont accessibles pour le jeune. Une part importante de ce travail partenarial consiste donc en un échange sur les compétences de chacun.

Cet échange est également nécessaire pour s'assurer d'une bonne coordination des différents dispositifs sur le territoire. Effectivement, l'objectif de l'outil mobile n'est pas de proposer un doublon des services qui existent déjà. Le partenariat doit donc permettre la complémentarité du travail de chacun. Dans cet objectif, l'implication des structures locales et des structures qui couvrent un territoire plus vaste est nécessaire.

Pour finir, le troisième objectif de ce travail partenarial est de pouvoir créer un réseau des acteurs de jeunesse de ce territoire. La création d'un tel réseau est de pourrait donner un outil, ou *a minima* des moments de partage, aux professionnels pour pouvoir échanger ensemble. Cela permettrait de meilleurs inter-connaissances, d'éviter à certains professionnels de se sentir seul à agir sur leur territoire ou encore de pouvoir partager ses difficultés ou ses solutions afin d'améliorer les pratiques de chacun. Par la suite, ce réseau permettrait de pouvoir tirer parti des expériences et compétences de chacun dans l'animation de l'outil mobile et de pouvoir proposer à tous d'y participer. Un projet itinérant sur un territoire rural

ne peut se construire sans le soutien des acteurs existant. Ce soutien est d'autant plus important que les compétences et champs d'action des différents acteurs sont variés (animation socio-culturelle, insertion socio-professionnelle, santé, etc.) et pertinents à mettre en itinérance. À ce propos, la Compagnie Artefakt possède une expérience sur l'itinérance puisqu'ils ont déjà travaillé avec un bus aménagé.

Pour permettre ce travail partenarial, plusieurs actions peuvent être mises en place. Premièrement, il est nécessaire de créer des réunions d'information à destination de l'ensemble des acteurs du territoire pour présenter le réseau IJ et poser des bases communes. Ces premiers temps d'échange doivent avoir lieu avant le lancement de l'outil mobile. Ils ont pour objectif d'informer les acteurs du territoire de la démarche et de l'avancement du projet, mais aussi de commencer à travailler sur la complémentarité des services, l'évaluation des besoins des jeunes et les moyens nécessaires à la mise en place de l'outil mobile. Ils visent de plus à voir quels partenaires sont intéressés dans le développement de ce projet à différents niveaux : (co-)financement du projet, soutien technique, etc.

Au-delà de ces réunions d'information, il serait pertinent de créer un comité de pilotage de l'outil mobile. À partir d'une base d'objectifs, notamment ceux précisés dans ce rapport, le comité de pilotage pourrait ainsi définir collectivement les principales orientations de l'outil itinérant en termes de services proposés, de territoire couvert ou encore de public visé. L'objectif de ce comité est en outre de permettre une mise en œuvre du projet qui soit collective. Il serait intéressant de diviser un tel comité en deux parties : une partie décisionnaire qui comprend les structures finançant le projet, et une partie consultative comprenant l'ensemble des acteurs concernés par le projet. Un tel fonctionnement vise à associer les financeurs du projet et ceux qui souhaitent s'investir dedans à différents niveaux d'implication. L'objectif est de pouvoir prendre en compte l'avis de l'ensemble des acteurs du territoire afin d'être plus pertinent dans la mise en œuvre des actions d'aller-vers. L'avantage de la création d'un comité est que cela permet de concrétiser la mise en œuvre et le fonctionnement de l'outil mobile et engage les différents acteurs du territoire dans le projet. Un tel comité est un type de support qui peut permettre la création d'un réseau des professionnels de jeunesse en ce qu'il permet à ces derniers de se rencontrer et est l'occasion d'échanger sur les pratiques professionnelles et les besoins de chacun.

7.3. Préconisations techniques

Les véhicules possibles

En milieu rural, avec des zones d'habitation éloignées les unes des autres, les véhicules de type mini-bus, camping-car ou bus sont le seul moyen de déplacement qui permettent d'aller de villages en villages. Qui plus est, il est nécessaire d'avoir un véhicule qui soit aménagé afin de disposer d'équipements pour s'installer sur place, permettre un accueil du public et une animation des services proposés. Pour pouvoir aller vers les jeunes en milieu rural, il faut donc privilégier l'utilisation de ce type de véhicule.

Le mini-bus, ou camionnette type « food-truck », possède l'avantage de pouvoir s'ouvrir, notamment sur le côté et donc d'avoir une bonne visibilité sur l'intérieur du véhicule. En revanche il est plus compliqué de les aménager, notamment en ce qui concerne l'alimentation électrique et le chauffage. Il est également compliqué de recevoir plus d'un jeune à l'intérieur d'un tel véhicule, il est donc nécessaire de pouvoir s'ouvrir sur l'extérieur.

Les Camping-car et Van aménagés sont plus difficiles à ouvrir. Cependant, ils permettent plus facilement de se développer sur l'extérieur, notamment grâce aux auvents. Ces véhicules regroupent les mêmes difficultés que les mini-bus aménagés en ce qui concerne l'alimentation électrique, le chauffage et surtout le fait de pouvoir accueillir des jeunes à l'intérieur.

Le bus aménagé possède l'avantage de disposer d'un espace beaucoup plus conséquent et ainsi de pouvoir accueillir plus de jeunes à l'intérieur. À l'image d'un minibus il est entièrement vitré, mais la sur-élévation fait que l'on ne voit pas toujours bien l'intérieur. Néanmoins, la conduite d'un bus nécessite un permis poids-lourd (C) et le véhicule est plus cher à l'achat comme à l'entretien. Il peut également être plus difficile de se rendre sur certaines routes en bus.

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite doit également être pensée, en prévoyant un moyen d'accès à l'intérieur du véhicule itinérant.

Pour terminer sur ce point, il est possible de faire appel à des entreprises spécialisées dans l'aménagement de véhicules utilitaires, solution notamment utilisée par le PIMMS mobile de la Roche aux Fées (entreprise Gruau) et le Centre social de Fougères (entreprise Pro-Car). L'avantage réside dans la qualité des services et dans la diversification des possibilités d'aménagement du véhicule. En revanche, les temps de commande et de fabrication du véhicule peuvent être assez longs, de 6 mois à 1 an.

La visibilité

Il est important que le véhicule ait une bonne visibilité. Pour cela, plusieurs points doivent être développés. La communication en amont de l'itinérance est importante afin de pouvoir anticiper la présence ou non de l'outil mobile. Par surcroît, le véhicule doit être visuellement reconnaissable. Pour cela il doit être customisé, disposer d'une identité visuelle spécifique. Cela peut se faire soit par de la peinture ou des tags sur l'extérieur du véhicule, mais également en choisissant un ensemble graphique cohérent pour le mobilier utilisé, en particulier si ce mobilier est visible (bancs, chaises et tables d'extérieur, barnum ou auvent, etc.). Il est important que le véhicule soit identifiable de tous les côtés, le fait de ne pas être customisé sur l'avant par exemple fait qu'on ne reconnaîtra plus le véhicule s'il est garé. Il est également intéressant que les habitants puissent mettre un nom sur l'outil mobile. L'idéal est que ce nom soit visuellement mis en avant sur le véhicule. Ce nom peut soit être le nom du dispositif, soit un autre nom qui est donné spécifiquement pour le véhicule. Il serait également intéressant de mettre en avant les partenaires impliqués dans l'aller-vers. Il est de même possible d'utiliser des panneaux mobiles ou un oriflamme pour faciliter l'identification du véhicule et des professionnels qui y travaillent.

La visibilité recouvre un deuxième sens, celui de pouvoir voir facilement ce que le camion peut offrir comme service. Un véhicule fermé peut donner l'impression d'une boîte noire dans laquelle on ne sait pas ce qu'il y a dedans et c'est alors un vrai frein à la fréquentation. Plusieurs solutions permettent d'éviter cela, notamment le fait de s'ouvrir sur l'extérieur avec un auvent voire un barnum, ou de pouvoir avoir une ouverture dans le véhicule, à l'image des camionnettes de commerçants. Il est également possible de rendre l'intérieur du véhicule « transparent » à l'aide de larges vitres, voire d'une baie vitrée à l'image du véhicule itinérant mis en place par le centre social de Fougères¹².

Finalement, la visibilité correspond à la communication qui est réalisée autour de cet outil itinérant. Il est important de pouvoir assurer une communication qui touche les habitants, notamment au lancement du projet. Les lieux et dates de passage doivent être facilement accessibles par les jeunes. Pour se faire, il est essentiel de mobiliser les réseaux de communication qui existent déjà sur le territoire notamment en s'adressant à l'intercommunalité et aux mairies. Il est aussi nécessaire d'être présent sur le numérique afin que les dates et lieux d'itinérances puissent être consultables sur Internet.

12 Si j'ai eu l'occasion de voir, pendant l'entretien avec le centre social de Fougères, comment cet outil itinérant est agencé, je n'ai malheureusement pas pu récupérer d'image me permettant d'illustrer mon propos.

Les contraintes techniques à anticiper

Plusieurs contraintes sont ressorties des entretiens menés avec des PIJ itinérants. La première est la nécessité de pouvoir avoir accès à une alimentation électrique. Il est indispensable pour cela de pouvoir identifier les lieux où peuvent s'installer l'outil mobile et d'anticiper l'accès à l'électricité. Il est également possible d'embarquer un groupe électrogène mais son utilisation est beaucoup moins confortable. L'accès aux sanitaires est également essentiel pour les professionnels qui sont dans le bus et doit être tout aussi bien anticipé. Pour l'accès aux sanitaires et à l'alimentation électrique il faut le plus souvent travailler avec les communes qui connaissent les sources d'alimentation disponibles et peuvent mettre à dispositions des sanitaires. Enfin, le chauffage est un élément important pour la qualité de travail. Hors, c'est un élément qui est souvent absent dans l'équipement des véhicules lorsqu'ils sont à l'arrêt. Il est nécessaire de penser à embarquer un ou plusieurs chauffages d'appoint lorsque cela est nécessaire.

7.4. Bibliographie

Ressources universitaires :

- Bouquet, B., Dubéchet, P. (2018). Quelques enjeux autour des territoires ruraux. *Vie sociale*, 2(2), pp. 13-31.
- David, O. (2014). Le temps libre des jeunes ruraux Des pratiques contraintes par l'offre de services et d'activités de loisirs. *Territoire en Mouvement*, 22, pp. 82-97.
- Devaux, J. (2015). L'adolescence à l'épreuve de la différenciation sociale Une analyse de l'évolution des manières d'habiter de jeunes ruraux avec l'âge. *Sociologie*, 6, pp. 339-358.
- Dubéchet, P. (2018). Des intervenants sociaux en milieu rural au cœur des espaces de vie et au contact de leurs habitants. *Vie sociale*, 2(2), pp. 113-131.
- Dubois-Orlandi, V. (2018). Jeunes invisibles des zones rurales : quand la prévention spécialisée reste un dispositif pertinent pour « aller vers » eux. *Vie sociale*, 2(2), pp. 85-102.
- Galland, O. (2009). *Les jeunes*. Paris, La Découverte, n° 27, 7^{ème} édition.
- Lenfant, T. (2018). La commune nouvelle, enjeux et perspectives d'un nouveau régime de fusion des communes [thèse de doctorat].
- Loser, F., Libois, J. (2017) *Travailler en réseau : Analyse de l'activité en partenariat dans les domaines du social, de la santé et de la petite enfance*. Éditions ies.
- Mauger, G. (2015). *Âges et générations*. Paris, La Découverte.
- Pagès, A. (2018). L'intervention sociale en milieu rural. Outils et méthodes d'observation. *Vie sociale*, 22, pp. 47-57.
- Roche, A. (2018). Ce que le rural fait au travail social. *Vie sociale*, 2(2), pp. 33-46.
- Vachée, C., Ruel, S., Dansac, C. (2020). Invisibilité des jeunes en milieu rural, comment les « jeunes sans Cité » « s'en sortent » : Effet des pratiques de citoyenneté sur la mobilité géographique et la reconnaissance sociale. *Vie sociale*, 1(1-2), pp. 89-106.

Rapports et études :

- Azmi M., Buchon E., Chatelon B., Durin C., Oger B., Radioyes M. EHESP (2020).

Accès & non-recours aux droits des jeunes.

- Cathelineau F., Rivat E. Agence PHARE (2015). *Le rôle du réseau Information Jeunesse sur les territoires : analyse et préconisations*
- Conseil économique, social et environnemental (2017). *Place des jeunes dans les territoires ruraux.*
- Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel (2018). *Diagnostic jeunesse 2017-2018. Quelle sera la place de la Politique Jeunesse du territoire du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel ?*
- Moreau C. (2020). *Enquête sur l'accueil et l'accompagnement des 14-17 ans.* [conférence d'ouverture]. Plateforme Ressource Jeunesse, Rennes Métropole.
- INSEE (2021). Dossier complet, Intercommunalité-Métropole de CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel (200070670). Consulté pour la dernière fois le 24/08/2021 à l'adresse suivante : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200070670#graphique-POP_G2
- INSEE (2021). Dossier complet, Département d'Ille-et-Vilaine (35). Consulté pour la dernière fois le 24/08/2021 à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-35>
- INSEE (2021). Dossier complet, Région de Bretagne (53). Consulté pour la dernière fois le 24/08/2021 à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-53#chiffre-cle-1>
- Réseau Information Jeunesse Bretagne (2018). *Les jeunes Bretons et leurs stratégies d'information*

Chartes de l'information jeunesse :

- Charte européenne de l'Information Jeunesse, adoptée à Bratislava (République Slovaque) le 19 novembre 2004 par la 15ème Assemblée générale de l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes (ERYICA). Consulté pour la dernière fois le 24/08/2021 à l'adresse suivante : https://nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr/sites/nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr/IMG/pdf/charte_europeenne_ij.pdf
- Charte européenne de l'Information Jeunesse Adoptée à Cascais le 27 avril 2018 par la

29ème Assemblée générale de l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes (ERYICA). Consulté pour la dernière fois le 24/08/2021 à l'adresse suivante : https://www.info-jeunes.fr/sites/default/files/2018-10/Charte%20europ%C3%A9enne%20de%20l%E2%80%99Information%20Jeunesse_2018.pdf

- Charte nationale de l'Information Jeunesse adoptée le 20 Mars 2001. Consulté pour la dernière fois le 24/08/2021 à l'adresse suivante : https://www.infos-jeunes.fr/sites/default/files/charte_information_jeunesse_2001.pdf

Sitographie :

- Centre Régional Information Jeunesse de Bretagne (2019). Projet Associatif 2020/2022. Consulté à l'adresse suivant : <https://www.pro.infojeunes.bzh/wp-content/uploads/2020/12/projetassociatif20202022.pdf>
- Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (2018, 6 mars). *Le réseau Information Jeunesse - IJ*. jeunes.gouv.fr. <https://www.jeunes.gouv.fr/Le-reseau-Information-Jeunesse-IJ>

Actes juridiques :

- B.O. n° 2017-154 du 1 décembre 2017 Processus de labellisation des structures « Information Jeunesse ». NOR : MENV1726545J
- A. n° 2017-574, du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté » n° 2017-86 du 27 janvier 2017. NOR : VJSJ1709229A
- L. n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République NOR : RDFX1412429L

8. Liste des annexes

Annexe 1 : Grille entretien outils mobiles

Annexe 2 : Première version de la grille entretien des acteurs du territoire

Annexe 3 : Seconde version de la grille d'entretien des acteurs du territoire

Annexe 4 : Questionnaire

Annexe 5 : Score d'équipement des communes en Ille-et-Vilaine

Annexe 6 : Équipements socio-culturels du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel

Annexe 7 : Utilitaire aménagé « Info truck »

Annexe 8 : Camping car aménagé « PIJ itinérant »

Annexe 9 : Utilitaire aménagé « PIMMS Mobile »

Annexe 10 : Fiche action

Annexe 1 : Grille entretien outils mobiles

Présentation du projet et des missions de stage	
Présentation de la structure	Pouvez-vous vous présenter ? Quelles sont vos missions ? Pouvez-vous m'expliquer en quoi consistent vos actions sur le territoire ?
Présentation de l'outil mobile	Pouvez-vous présenter l'outil mobile ? D'où est venue l'idée ? À quelles problématiques répond-il ? À qui s'adresse-t-il ? Par qui est-il porté ? Comment est-ce qu'il fonctionne au quotidien ? Pourquoi le choix de ce véhicule en particulier ?
Retours, expériences	Depuis quand le projet existe ? Quelles difficultés ont été rencontrées ? Est-ce qu'il a évolué ?

Annexe 2 : Première version de la grille entretien des acteurs du territoire

Auto-présentation + présentation du réseau IJ et du CRIJ + présentation des objectifs du stage

I) Présentation

Pouvez-vous vous présenter ?

Est-ce que vous pouvez m'expliquer :

- Ce que vous faites au quotidien

- En quoi consiste vos actions sur le territoire de l'EPCI ? Comment la politique jeunesse de la communauté de commune s'articule ?

II) Quels jeunes ?

Qui sont les jeunes que vous touchez ? Que vous ne touchez pas ?

III) Quelles problématiques ?

Quels sont les besoins que vous percevez ?

IV) Quels lieux/temporalités ?

Où sont présents les jeunes ? Et quand ?

Quelle est la mesure de leurs mobilités ?

V) Quels utilisateurs ?

Est-ce que vous seriez prêt à vous saisir d'un outil mobile de ce type ?

À quelles conditions ?

Quels partenaires pourraient être intéressés ?

VI) Quels usages ?

Outil mobile ou outil de mobilité ?

Annexe 3 : Seconde version de la grille d'entretien des acteurs du territoire

Auto-présentation + présentation du réseau IJ et du CRIJ + présentation des objectifs du stage

I) Présentation

Pouvez-vous vous présenter ?

Est-ce que vous pouvez m'expliquer :

- Ce que vous faites au quotidien
- En quoi consiste vos actions sur le territoire de l'EPCI ? Comment la politique jeunesse de la communauté de commune s'articule ?

II) Problématiques

Quels sont les jeunes que vous touchez ? Que vous ne touchez pas ?

Quels sont les besoins que vous percevez ? Est-ce qu'il y a des attentes spécifiques ?

Quelles sont les spécificités des jeunes sur le territoire de l'EPCI ? Est-ce que vous pensez que l'on peut parler de jeunes « invisibles » ?

Où sont présents les jeunes ?

Quelle est la mesure de leurs mobilités ?

III) Usages

Quels sont les points fort de votre structure ?

Au contraire quels besoins vous pouvez avoir ? Quelles limites vous ressentez ?

Qu'est ce que vous pourriez attendre d'une structure comme le CRIJ Bzh ?

À quel point pourriez-vous vous impliquer dans ce projet ? (utilisation du camion, travail en commun avec d'autres acteurs jeunesse, développer l'aller-vers, etc.)

Quels outils pourriez-vous animer dans ce camion ? Quels outils pourraient être pertinents à mettre en itinérance ?

Si le camion devait passer dans votre commune, qu'est-ce que vous pensez qu'il serait intéressant de faire ? Quelles thématiques à aborder ?

Est-ce que vous seriez prêt à vous saisir d'un outil mobile de ce type ?

À quelles conditions ?

Quelles appréhensions ?

IV) Organisation

Avec qui travaillez-vous déjà sur le Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel ?

Est-ce qu'il y a des acteurs avec lesquels vous ne travaillez pas et pourquoi ?

Quels partenaires pourraient être intéressés ?

V) Demande de contacts

Questionnaire CRIJ Bretagne

***Obligatoire**

Le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse) Bretagne souhaite créer une structure mobile d'information qui viendrait dans les communes du pays de Dol et de la Baie du mont Saint-Michel et qui serait à destination des jeunes. Ce questionnaire a pour but d'avoir ton avis et tes attentes sur ce projet. Il prend moins de 5 minutes à remplir, il est entièrement anonyme et les réponses ne seront pas diffusées.



1. Quel âge as-tu ? *

2. Tu es :

Une seule réponse possible.

Homme

Femme

Autre

3. Dans quelle ville habites-tu ? *

2/3

Le CRIJ souhaite créer un véhicule aménagé qui passerait de ville en ville avec différentes actions et activités. Les questions qui suivent ont pour objectif que tu puisses donner ton avis sur ce qui te plairait le plus.

4. En ce moment tu es *

Une seule réponse possible.

- Au collègue
- Au lycée
- En formation ou en alternance
- En emploi
- Autre : _____

5. À quelle fréquence vas-tu dans des structures qui s'adressent aux jeunes (PIJ et BIJ, Espaces jeunes, Missions locales, PASS'mobilité, etc.) *

Une seule réponse possible.

- Au moins une fois par semaine
- Au moins une fois par mois
- Au moins une fois par an
- Au plus une fois par an
- Je n'y vais pas

6. Si tu n'y vas pas, pourquoi ?

Plusieurs réponses possibles.

- Je n'en ai pas besoin
- Je ne pense pas que ça me concerne
- Il est difficile de m'y rendre
- Je ne sais pas bien ce que c'est
- Autre : _____

7. Si tu te rends dans ces structures, aimerais-tu être plus souvent en contact avec elles ?

Une seule réponse possible.

- | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|
| Non pas du tout | <input type="radio"/> | Oui beaucoup plus |

8. Si oui, lesquelles ?

9. Quelles activités te plairaient le plus ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Prévention sur des sujets divers (santé, addiction, écologie, sexualité, etc.)
- Information et documentation sur des sujets divers (orientation, logement, emploi, mobilité, bénévolat et volontariat, etc.)
- Accompagnement personnel, conseil
- Projection de films, documentaires ou spectacles
- Débat et discussions
- Activités d'expression (théâtre, improvisation, etc.)
- Animations et jeux (jeux de plateaux, jeux sportifs, activités manuelles, etc.)
- Activités autour des arts visuels (Cinéma, exposition, etc.)
- Aide pour monter des projets personnels ou collectifs
- Accès au numérique (Wi-fi/internet, ordi et tablettes, etc.)
- Outils innovants (Casques VR, etc.)

Autre : _____

10. Même si les activités proposées t'intéressent beaucoup, qu'est-ce qui pourrait faire que tu n'y ailles pas ? *

Plusieurs réponses possibles.

- La distance du domicile
- L'absence d'amis qui y vont
- Le manque de motivation
- Le fait de ne pas connaître les anims du véhicule
- Le fait de ne pas connaître ce qu'on peut y faire
- La timidité

Autre : _____

11. En dehors des activités proposées, pourquoi viendrais-tu ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Avoir un lieu pour se poser
- Rencontrer de nouvelles personnes
- L'ambiance, la convivialité
- Avoir accès à internet et des ordis

Autre : _____

12. En vacances, quand es-tu le/la plus disponible ? *

Plusieurs réponses possibles.

- En semaine
- Le week-end
- Le matin
- L'après-midi
- En soirée

Autre : _____

13. Hors vacances, quand es-tu le/la plus disponible ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Le week-end
- Le mercredi
- D'autre(s) jour(s) de la semaine
- Le matin
- L'après-midi
- En soirée

Autre : _____

14. Si tu as des remarques, que ce projet te fait penser à autre chose ou simplement que tu veux t'exprimer, tu peux le faire ici :

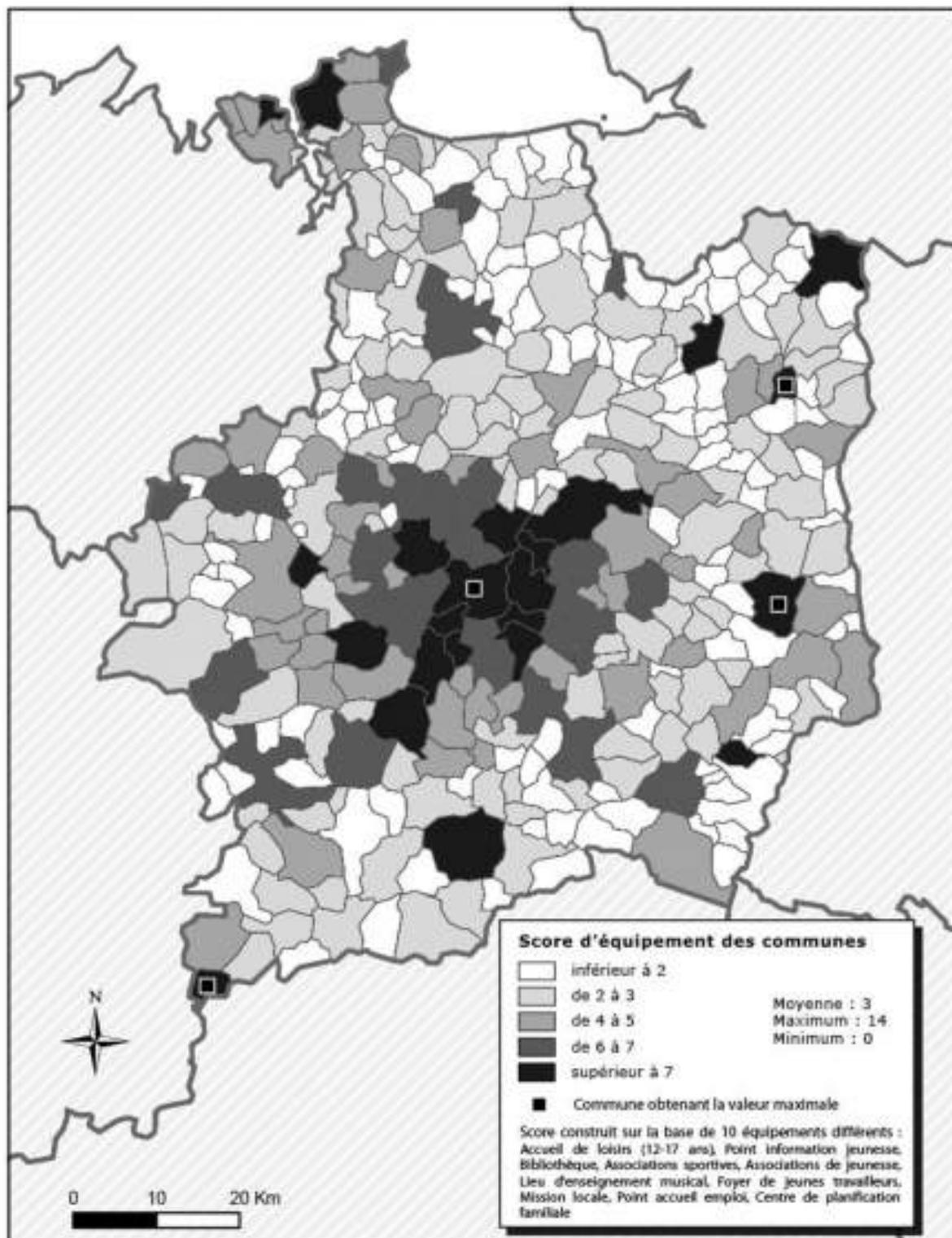
Merci pour le temps que tu as consacré à cette enquête. N'hésites pas à la partager sur tes réseaux, ça m'aidera beaucoup !

Si tu as des questions sur ce projet ou qu'il t'intéresse particulièrement, tu peux me contacter directement à leo.baracat@crij.bzh

Si tu as d'autres questions, les informateurs du CRIJ peuvent te répondre en direct par chat sur notre site : crij.bzh

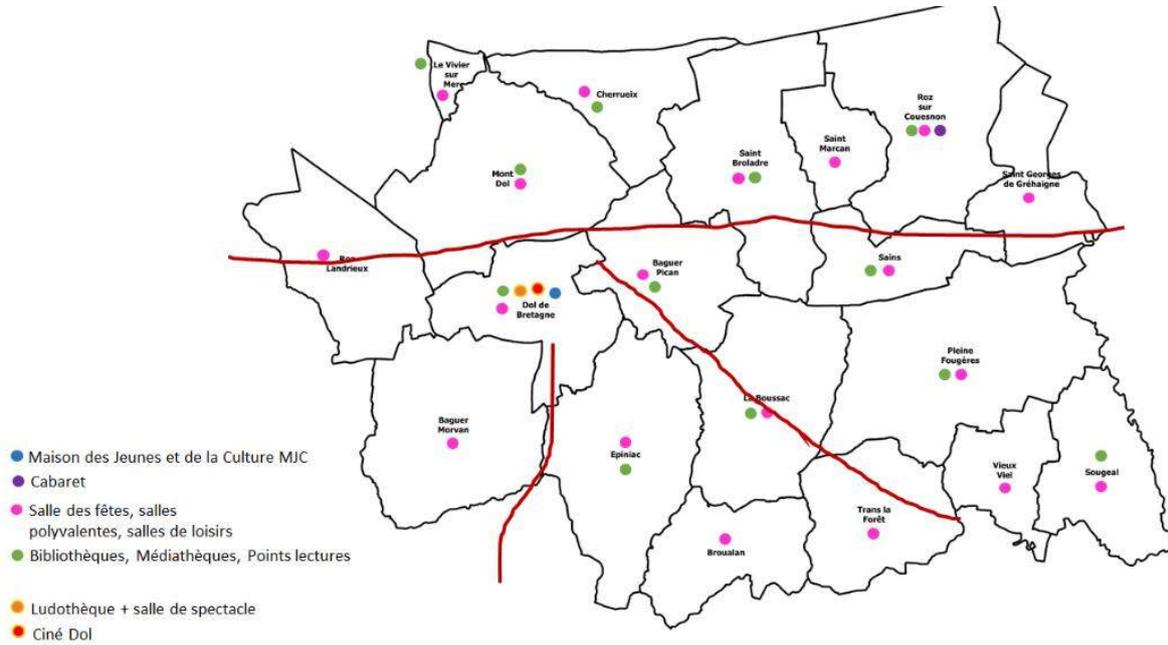
Annexe 5 : Score d'équipement des communes en Ille-et-Vilaine

In : David, O. (2014). Le temps libre des jeunes ruraux Des pratiques contraintes par l'offre de services et d'activités de loisirs. *Territoire en Mouvement*, 22, pp. 82-97.



Annexe 6 : Équipements socio-culturels du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel

In : Diagnostic Jeunesse 2017-2018 du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel



Annexe 7 : Utilitaire aménagé « Info truck »

Véhicule utilitaire aménagé, mis à disposition des SIJ du Loiret par le CRIJ Centre-Val de Loire.



Annexe 8 : Camping car aménagé « PIJ itinérant »

Camping car aménagé, utilisé par le PIJ itinérant de Privas Centre Ardèche.



Annexe 9 : Utilitaire aménagé « PIMMS Mobile »

L'utilitaire aménagé « PIMMS Mobile » utilisé sur le territoire de la Roche aux Fées.





Annexe 10 : Fiche action

Développer l'aller-vers en milieu rural non couvert par le réseau Information Jeunesse

Problématique sociale et territoire	<p>Le travail de recherche et le diagnostic menés mettent en avant le fait que les jeunes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel rencontrent des difficultés spécifiques au milieu rural. Ces difficultés sont à concevoir comme des mécanismes interdépendants qui s'auto-entretiennent. Parmi ces difficultés rencontrées par les jeunes, il est possible de mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none">- un niveau d'étude moins élevé que sur l'ensemble du territoire breton- des difficultés d'accès aux droits sociaux et culturels- l'invisibilité sociale- des difficultés de mobilité- l'attachement au territoire- un manque d'information- un faible nombre de dispositifs et services à destination de la jeunesse- des difficultés à toucher les jeunes pour les professionnels présents sur le territoire. <p>Le territoire est divisé en deux principaux bassins. → Une moitié Est plus rurale, à l'habitat éparpillé et qui concentre plus de difficultés parmi celles développées précédemment. → Une moitié Ouest centrée sur la ville de Dol-de-Bretagne qui concentre la majorité des services de l'intercommunalité et qui est mieux reliée aux grands pôles urbains du département.</p> <p>Le développement d'un outil mobile permettant l'aller-vers à destination des jeunes habitants sur le pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel vise à répondre à ces difficultés.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Réduire les inégalités territoriales d'accès aux droits et aux services en s'adaptant aux spécificités de ce territoire à dominante rurale.• Soutenir les professionnels de ce territoire qui travaillent (exclusivement ou non) avec des jeunes.
Réalisations attendues	<p>Dans un premier temps :</p> <ul style="list-style-type: none">• Créer un réseau de professionnels de jeunesse.• Identifier les jeunes du territoire et définir avec plus de précision les problématiques qu'ils rencontrent et leurs attentes. <p>Dans un second temps :</p> <ul style="list-style-type: none">• Créer et animer un outil mobile en lien avec les professionnels de ce réseau.• Créer une offre de service et des actions itinérantes sur les lieux de présence des jeunes.• Mettre en itinérance des dispositifs existants mais qui ne touchent pas les jeunes ruraux.
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none">• Création de liens entre institutions et jeunes via les professionnels itinérants.• Diminution des inégalités intra-territoriales (moitié Est – moitié Ouest) et extra-territoriales (EPCI – reste de la Bretagne).